



AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS



Rapport Annuel













www.efsa.eu.int



© Autorité européenne de sécurité des aliments

Reproduction autorisée moyennant mention de la source, sauf indication contraire.

Les avis ou positions exprimés dans ce Rapport Annuel ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'Autorité européenne de sécurité des aliments en termes légaux. L'Autorité européenne de sécurité des aliments décline toute responsabilité pour toute erreur ou imprécision éventuelle.





EUROPEAN FOOD SAFETY AUTHORITY – AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Adresse opérationnelle et Siège officiel à Parme: postale à Bruxelles (jusqu'en octobre 2005): 10 Rue de Genève B-1140 Bruxelles Belgique

Palazzo Ducale Parco Ducale 3 I-43100 Parma Italie

Adresse opérationnelle et postale à Parme: Largo N. Palli 5/A I-43100 Parma Italie

Contacts: Tél.: +32 (0)2 337 21 11 Fax: +32 (0)2 726 68 13 E-mail: info@efsa.eu.int

Site internet: www.efsa.eu.int

ISBN: 92-9199-006-X



Table des matières

2. Message du directeur exécutif	page 04
3. 2004: vue d'ensemble des objectifs	page 06
4. L'EFSA en 2004: principales réalisations et faits marquants	page 08
4.1. Administration générale et efficacité organisationnelle de l'EFSA	
- Le conseil d'administration	page 1
- Le directeur exécutif et le personnel de l'EFSA	page 13
- Effectifs et ressources humaines	page 14
- Affaires juridiques	
- Affaires financières	
- Technologies de l'information	
4.2. Activités scientifiques	
- Avis scientifiques et conseils en réponse à des questions officiellement adressées à l'Autorité	page 22
- Évaluation du risque posé par les substances réglementées et développement de propositions	
concernant les facteurs de risque	
- Surveillance de facteurs de risque spécifiques, de zoonoses et de maladies animales	page 30
- Investir dans la science alimentaire: développement, promotion et application de nouvelles	
approches et méthodologies scientifiques harmonisées pour l'évaluation des risques et des aléas dans le domaine des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale	7
	, ,
Comité scientifique Les colloques scientifiques de l'EFSA	
Autres questions scientifiques horizontales	
4.3. Activités de communication	
- Information publique et événements	
- Publications	
- Site internet	
4.4. Le forum consultatif	
4.5. Relations extérieures	
- Relations avec les parties intéressées	, 5
- Relations institutionnelles	
- Relations internationales	
5. Exposés oraux de l'EFSA en 2004	
6. Rapport financier	, ,
7. Perspectives d'avenir	
Annexe II: Organigramme	, ,
Annexe III: Liste des avis scientifiques adoptés	
Annexe III: Liste des acronymes	page 70

1. Message du président du conseil d'administration

Rapport Annuel

2004



L'année 2004 a été marquée par diverses étapes importantes pour l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Son effectif s'est accru rapidement et atteint aujourd'hui plus de cent personnes. Le transfert du siège de l'Autorité à Parme a débuté en novembre 2004 et devrait être achevé pour l'automne 2005. Bien que l'EFSA doive être installée, dans un premier temps, dans des locaux temporaires, je suis persuadé qu'une solution permanente sera trouvée sous peu. Les membres du personnel se réjouissent à l'idée de déménager à Parme et ce transfert aura, sans nul doute, une incidence très positive sur nos activités. L'EFSA est reconnaissante aux autorités italiennes pour l'aide généreuse qu'elles lui ont apportée aux niveaux local, provincial, régional et national.

Malgré les bouleversements inhérents au déménagement, l'activité principale de l'EFSA — à savoir, la fourniture d'avis et de conseils scientifiques indépendants de haut niveau — s'est rapidement intensifiée au cours de l'année. Cent cinquante-neuf avis scientifiques ont été émis par le comité et les groupes scientifiques sur une vaste gamme de sujets. De plus, les groupes de travail scientifiques ont élaboré un grand nombre de rapports importants, tels que ceux relatifs au risque géographique d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et aux tests de dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST). Ce travail revêt un intérêt majeur, dans la mesure où il contribue à renforcer la confiance du public dans la sécurité des aliments ainsi que la capacité des autorités publiques à protéger pleinement les consommateurs.

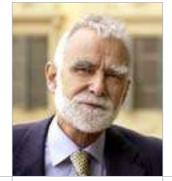
En mai 2004, l'EFSA a accueilli les dix nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) en tant que membres à part entière du forum consultatif. Grâce à la prévoyance du directeur exécutif, le forum consultatif n'était pas totalement étranger aux nouveaux membres, puisque ceux-ci avaient pu, dès le début, participer à ses travaux en qualité d'observateurs. Outre sa contribution précieuse aux travaux de l'EFSA durant l'année 2004, le forum s'est révélé être un moyen de contact très utile avec les États membres. Il a aussi joué un rôle notable dans la diffusion des informations relatives à l'EFSA et de ses travaux auprès des parties intéressées au niveau national.

L'EFSA s'est engagée à mener une politique d'ouverture et de transparence. Au cours de l'année 2004, notre capacité à communiquer a évolué rapidement. Les contacts ont ainsi été renforcés avec les institutions européennes, les associations de consommateurs et les autres parties intéressées, de même qu'avec les organisations nationales et internationales travaillant dans des domaines similaires ou connexes, en divers endroits du monde. Le colloque des parties intéressées qui s'est tenu à Berlin en novembre dernier a rencontré un franc succès et je salue la décision qui a été prise d'établir une plateforme permanente de consultation des parties intéressées.

Au nom du conseil d'administration, je souhaite remercier Geoffrey Podger, le personnel de l'EFSA, le comité et les groupes scientifiques ainsi que toutes les autres personnes qui ont contribué à faire de 2004 une année fructueuse et productive pour l'EFSA. Nous sommes confrontés, en 2005, à des défis nouveaux et plus ardus encore, dont celui qui consiste à étendre et renforcer le soutien interne aux travaux du comité et des groupes scientifiques, de sorte que ceux-ci puissent émettre davantage d'avis et de conseils scientifiques. Toutefois, je connais le dévouement et le travail acharné du personnel de l'EFSA et je suis convaincu qu'il sera parfaitement à même de relever ce défi.

Stuart Slorach

Stues A. Froach.



Stuart Slorach, président du conseil

Message du directeur exécutif



AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS - 4

L'année 2004 a été décisive pour la croissance de l'Autorité européenne de sécurité des aliments qui a poursuivi ses efforts pour devenir pleinement opérationnelle.

Les 180 avis scientifiques adoptés par le comité et les groupes scientifiques de l'EFSA, depuis son établissement en mai 2003 jusqu'à la fin de l'année 2004, témoignent de l'évolution considérable des activités scientifiques de l'Autorité. Pas moins de 180 demandes d'avis scientifique ont été adressées à l'Autorité en 2004, lesquelles sont venues s'ajouter aux 242 questions déjà enregistrées en 2003. Au cours de l'année 2004, les groupes scientifiques de l'EFSA ont émis des avis sur une vaste gamme de sujets, tels que les organismes génétiquement modifiés (OGM), la présence de méthylmercure dans le poisson, l'étiquetage des aliments allergéniques, les acides gras trans, les pratiques en matière de santé et de bien-être des animaux, l'utilisation des parabens dans les aliments et, bien entendu, les évaluations constantes des risques liés à l'ESB et aux EST. Parmi les autres activités scientifiques menées durant l'année écoulée, figurent notamment le développement des compétences scientifiques internes de l'Autorité, l'identification des risques émergents, la mise en réseau et la collecte de données scientifiques, de même que l'organisation de deux colloques scientifiques sur des thèmes spécifiques.

L'année 2004 s'est caractérisée, en outre, par le renforcement de la collaboration existante dans les domaines de l'évaluation et de la communication des risques entre, d'une part, l'Autorité et, d'autre part, la Commission européenne, le Parlement européen et les agences nationales de sécurité des aliments dans les divers États membres. Au cours de l'année dernière, l'Autorité s'est attachée à accroître ses relations avec les nouveaux États membres et à nouer des contacts avec les pays et organisations hors des frontières de l'Europe. Soulignons, à cet égard, que les nouveaux États membres participent aux travaux du forum consultatif de l'EFSA depuis sa création. Organisé à Berlin en novembre 2004, le premier événement public du forum consultatif a été couronné de succès, puisqu'il a réuni plus de 350 participants et a posé les jalons pour la création d'un solide réseau d'experts européens dont la tâche consistera à améliorer l'évaluation des risques dans la chaîne alimentaire.

En 2004, l'EFSA s'était, en outre, fixé comme objectif primordial de poursuivre un dialogue constant et ouvert avec toutes les parties intéressées. En renforçant ses relations avec celles-ci, l'Autorité n'entend pas seulement favoriser une meilleure compréhension entre ces parties et l'EFSA, mais aussi entre les parties mêmes. Dans cette optique, un deuxième colloque des parties intéressées a été organisé en novembre 2004, afin de poursuivre le dialogue amorcé à Ostende en 2003. Les thèmes abordés par les participants ont porté, entre autres, sur la manière dont la société perçoit les risques, la participation des parties intéressées au processus d'évaluation des risques et la voie à suivre par l'EFSA, du point de vue de ces parties.

Last but not least, 2004 a aussi signé le départ des premiers membres du personnel de l'EFSA pour le siège permanent de l'Autorité à Parme. Entrepris en novembre 2004, ce premier transfert s'est déroulé sans heurts, grâce aux efforts conjugués de la ville de Parme et des autorités provinciales et régionales. Le déménagement de tous les membres du personnel devrait s'achever durant l'automne 2005.

Pour l'EFSA, 2004 a représenté une année importante en termes de croissance, comme en témoignent les progrès effectués en faveur de la fourniture d'informations et de conseils sur les risques liés à la chaîne alimentaire, ainsi que la création d'une solide base scientifique pour la gestion de ces risques par les institutions de l'UE. À ce propos, je souhaiterais étendre mes remerciements à nos experts scientifiques externes et à notre personnel interne pour la détermination dont ils font preuve et les nombreux résultats accomplis. Mes remerciements vont aussi aux membres du conseil d'administration de l'EFSA qui ont su habilement conseiller et guider l'EFSA dans sa démarche, tout au long de l'année 2004.

Geoffrey Podger



Geoffrey Podger, directeur exécutif



S'étant positionnée en tant qu'agence européenne indépendante durant l'année 2003, l'Autorité avait pour objectif, en 2004, de renforcer sa capacité à exécuter son mandat et à répondre aux attentes des institutions européennes et nationales, des parties intéressées et du grand public.

La fonction première de l'EFSA consiste à contribuer à la protection de la santé humaine au sein de l'Union européenne, dans son domaine de responsabilité. En étroite collaboration avec les autorités nationales et dans le cadre d'une consultation ouverte avec les parties intéressées, l'EFSA fournit des conseils scientifiques objectifs sur tous les sujets ayant un rapport direct ou indirect avec la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, y compris la santé et le bien-être des animaux et la protection des végétaux. L'Autorité est également consultée en matière de nutrition humaine au regard de la législation communautaire.

Le mandat de l'EFSA s'articule autour de deux domaines distincts: l'évaluation des risques et la communication sur les risques. Plus précisément, l'activité d'évaluation des risques de l'EFSA offre aux gestionnaires des risques (les institutions de l'UE ayant une responsabilité politique, à savoir la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil) une base scientifique solide pour l'élaboration de la législation ou des dispositions réglementaires axées sur les politiques.

En outre, le travail effectué par l'Autorité contribue à assurer, dans le domaine de la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, le haut niveau de protection des consommateurs qui est indispensable pour restaurer et maintenir leur confiance. Cette mission requiert une extension rapide des activités et le développement d'une

structure organisationnelle efficace ainsi que de tâches et programmes de travail cohérents et ciblés.

Les objectifs définis au début de l'année 2004 étaient les suivants:

- Asseoir l'Autorité comme une organisation œuvrant pour l'excellence scientifique, l'indépendance, l'ouverture et la transparence;
- Émettre des avis et conseils scientifiques de sa propre initiative ou en réponse aux questions formellement adressées à l'Autorité;
- Évaluer les risques inhérents aux substances réglementées et contrôler les facteurs de risque spécifiques et les maladies;
- Promouvoir et appliquer de nouvelles approches scientifiques harmonisées des méthodologies d'évaluation des risques et des aléas:
- Encourager l'échange et le transfert des compétences et connaissances scientifiques;
- Veiller à ce que la communication soit opportune, pertinente et compréhensible, et réponde aux préoccupations en matière de sécurité des aliments;
- Élaborer une stratégie globale pour les relations internationales, reposant sur les relations déjà établies en 2003;
- Établir une politique constante de recrutement dans les différents départements afin d'adapter l'effectif à la charge croissante de travail;
- Garantir le déménagement rapide et sans heurts de l'Autorité à Parme.

Les ressources humaines représentaient la condition sine qua non du développement et de la croissance de l'Autorité en 2004. En conséquence, une des priorités de l'Autorité a consisté à recruter et engager les meilleurs éléments possibles à tous niveaux, afin d'être à même d'atteindre les objectifs fixés pour 2004 et au-delà.

Une autre finalité importante pour l'Autorité en 2004 était de développer les fonctions scientifique et de communication de l'EFSA de manière significative, grâce à un soutien opérationnel et administratif approprié. Cela impliquait la mobilisation de ressources à la fois financières et humaines. L'Autorité a décidé de se concentrer sur le renforcement des capacités au sein de ses départements scientifiques. Il s'agissait, plus particulièrement, de veiller à ce que l'Autorité puisse rester au fait des évolutions scientifiques et des problèmes émergents, et à ce qu'elle applique les normes les plus sévères en matière de rigueur scientifique. À cette fin, l'Autorité a choisi de travailler en étroite collaboration avec son comité scientifique et ses groupes scientifiques indépendants.

L'EFSA s'est également engagée à garantir une communication claire et compréhensible de ses avis et autres conseils scientifiques à la Commission européenne, au Parlement européen, aux États membres, aux parties intéressées ainsi qu'au grand public. L'Autorité a suggéré d'intensifier le dialogue avec ses principaux parties intéressées et interlocuteurs, de manière à connaître leurs réactions et s'assurer ainsi que ses objectifs, ses priorités et ses résultats sont clairement communiqués et répondent aux attentes.

Les préparatifs du déménagement du siège de l'Autorité à Parme ont débuté en 2004 et le premier groupe de personnes transférées a élu domicile dans cette ville dès la fin de l'année. D'importantes mesures de planification et de gestion du personnel et de la logistique ont été mises en place afin que la mutation se déroule en douceur. Ces mesures concernent aussi bien le personnel de l'Autorité, que les membres du comité et des groupes scientifiques, les membres du conseil d'administration et les autorités italiennes.





Sous la direction du conseil d'administration et du directeur exécutif, l'Autorité a développé ses capacités dans tous les domaines relevant de sa compétence, au cours de l'année 2004.

Un des faits marquants de cette année aura été l'amorce du transfert du siège de l'Autorité à Parme. L'accent a été mis sur l'établissement de structures et ressources appropriées pour faciliter ce déménagement. Au terme de l'année 2004, un premier noyau de membres du personnel s'était déjà installé à Parme et y travaillait à pleine capacité.

L'Autorité a mené, en 2004, une campagne importante de recrutement afin de faire face à la croissance et au développement des domaines qui lui ont été confiés aux termes de son règlement fondateur. La nomination de membres du personnel compétents et qualifiés est fondamentale pour que l'Autorité puisse s'imposer comme une organisation efficace et performante. Les candidats provenant de tous les États membres de l'UE, y compris des nouveaux États membres, ont été sélectionnés à tous les piveaux de la

hiérarchie, sur la base de leurs compétences, de leur savoir-faire et de leur expérience.

Tout au long de l'année, le comité et les groupes scientifiques ont défini des programmes de travail de grande ampleur, en vue de l'émission ininterrompue d'avis scientifiques. Ces avis couvrent non seulement les questions adressées à l'Autorité, mais aussi les activités entreprises par l'EFSA de son propre chef («auto-assignation de tâches»), lesquelles sont considérées comme une priorité. La volonté générale de l'Autorité de garantir une parfaite rigueur scientifique dans toutes ses activités scientifiques et, notamment, dans ses procédures d'évaluation des risques et d'appréciation de la sécurité s'est traduite, en 2004, par le renforcement du soutien interne aux groupes scientifiques — renforcement qui se poursuivra à l'avenir.

Grâce aux activités menées et aux développements intervenus en 2004, l'Autorité a su asseoir sa réputation en tant qu'organisation soucieuse du respect de ses principes fondateurs, à savoir l'excellence scientifique, l'indépendance, l'ouverture et la transparence.



Stuart Slorach (SE)
Président
Directeur général adjoint,
Administration nationale
de l'alimentation, Suède



la Forêt de la région d'Ile-de-France



Deirdre Hutton (UK) Vice-présidente President, National Consumer Council



Prof. Dr.
Matthias Horst (DE)
Hauptgeschäftsführer,
Bund für Lebensmittelrecht
und Lebensmittelkunde e.V.
(BLL); Bundesvereinigung
der Deutschen
Emährungsindustrie e.V.



Peter Gaemelke (DK) Président, Conseil agricole du Danemark





Ernst Bobek (AT)
Leiter i.R. der Sektion
in Bundesministerium
für soziale Sicherheit
und Generationen



Robert Madelin (CE) Directeur général pour la santé et la protection des consommateurs, Commission européenne



Dr. Bart Sangster (NL) Premier Vice-président, Sécurité et Assurance environnementale, Unilever N.V.



Carlos Escribano Mora (ES) Asesor del Secretario General de Agricultura y Alimentación. Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación





Pirkko Raunemaa (FI)
Directrice honoraire
de l'Agence nationale
de l'alimentation, Finlande



Angeliki
Assimakopoulou (EL)
Directrice générale
honoraire du Laboratoire
général d'État de chimie,
Grèce



Prof. Dr.
Giorgio Calabrese (IT)
Vice Presidente Scientifico
del Consiglio, Istituto
Nazionale di Ricerca per
gli Alimenti e la Nutrizione
(INRAN)



4.1. Administration générale et efficacité organisationnelle de l'EFSA

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (photos) est chargé de veiller au fonctionnement efficace et rationnel de l'Autorité. Six réunions du conseil d'administration se sont tenues en 2004, dont deux à Parme. Durant cette même année, le conseil d'administration a réélu trois de ses membres aux postes de président et de vice-président. Lors de la réunion de juin 2004, Stuart Slorach (Suède) a été, une nouvelle fois, nommé en qualité de président du conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Durant l'année, le conseil d'administration a adopté le programme de travail 2004 ainsi que le budget et le programme de travail préliminaire pour 2005. Parmi le large éventail de points débattus par le conseil d'administration, citons notamment les directives quant aux relations du comité scientifique et des groupes scientifiques avec les médias ainsi que la politique de bien-être des animaux suivie par l'EFSA. Cette politique concerne tant le bien-être des animaux destinés à la production d'aliments que celui des animaux de laboratoire utilisés pour des études d'évaluation des risques et des aléas. L'exercice de «promotion du travail en équipe» du conseil d'administration, qui a été organisé en relation avec la réunion du mois de mars à Dublin, s'est avéré très positif.

Durant le premier semestre 2004, le conseil d'administration de l'EFSA a été informé de l'insertion, à l'etat de projet, de clauses de révision administrative dans deux projets de règlement de la Commission européenne (CE) en cours d'élaboration. Si ces projets devaient être adoptés, la CE aurait qualité pour demander à l'Autorité



Le conseil d'administration de l'EFSA, Septembre 2004

L'équipe de direction de l'EFSA











Anne-Laure Gassin. Communication

François Monnart,

Finances



Antoine Cuvillier.

Affaires juridiques

Christine Majewski Affaires internationales et institutionnelles









Thierry Beniflah,

d'annuler ses décisions ou ses actes. De plus, ces clauses permettraient à la CE, de sa propre initiative ou à la demande d'un État membre ou de toute personne directement ou individuellement concernée, de réviser les actes posés par l'Autorité ou les décisions adoptées par celle-ci.

La question a été formellement mise à l'ordre du jour de la réunion du 27 avril 2004 du conseil d'administration de l'EFSA. À cette occasion, le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de débattre de ce problème avec le Conseil, la Commission et le Parlement européen, dans la mesure où les articles des projets en cause semblaient consacrer des principes qui sont contraires à la conception que l'EFSA a de son indépendance et qu'elle considère comme n'ayant, en pratique, guère d'utilité administrative. En conséguence, le conseil d'administration a adressé une lettre au Conseil, à la Commission et au Parlement européen, le 19 mai 2004. Dans sa réponse à cette lettre, la Commission a souligné que ces procédures ne seront nullement utilisées en vue de saper l'indépendance scientifique de l'EFSA.

Au cours de la dernière réunion du conseil d'administration de 2004, le conseil a adopté un important document concernant son initiative relative aux «indicateurs de progrès», ainsi qu'un document révisé concernant les lignes directrices en matière de déclarations d'intérêt. Le conseil d'administration avait auparavant demandé que des indicateurs de progrès soient définis pour l'Autorité, afin que ceux-ci puissent l'aider à remplir son rôle de supervision des performances de l'EFSA. Le document susmentionné proposait six indicateurs de progrès, de même que divers moyens de contrôler ces indicateurs pour permettre au conseil de suivre les performances de l'EFSA, à la suite des changements suggérés lors de la réunion du conseil d'administration de septembre 2004. Durant cette même réunion, le conseil a également proposé que la prochaine étape, après l'introduction d'indicateurs de progrès quantitatifs, soit la définition d'indicateurs qualitatifs. Il conviendrait, en outre, d'élaborer une méthodologie pour mener à bien une étude d'incidence des indicateurs mesurés. L'Autorité est d'avis que la définition d'indicateurs qualitatifs peut être envisagée ultérieurement, à la suite de la mise en œuvre des indicateurs de progrès actuels.

Les indicateurs de progrès constituent un outil à l'aide duquel le conseil d'administration peut procéder à un contrôle trimestriel des progrès quantitatifs réalisés par l'EFSA, dans un certain nombre de domaines clés. Cet exercice a pour but de:

- (i) fournir au conseil des éléments de référence sur la base desquels il pourra s'assurer du progrès de l'EFSA;
- (ii) mettre en exergue les domaines où, pour guelque raison que ce soit, l'EFSA ne progresse pas comme elle le devrait;
- (iii) donner des indications quant à l'impact de l'EFSA sur le monde extérieur:
- (iv) jeter les bases d'une discussion ultérieure au sein du conseil d'administration de l'EFSA.

Par ailleurs, le conseil a beaucoup contribué, en 2004, à faire progresser l'évaluation de l'EFSA qui doit légalement avoir lieu durant l'année 2005, en approuvant le mandat relatif à la procédure d'évaluation et en déterminant la manière de procéder pour garantir le bon déroulement de cette évaluation. Le conseil a





Le personnel de l'EFSA à Bruxelles

Le personnel de l'EFSA à Parme

convenu que la gestion du projet devrait être confiée à un comité directeur composé de membres du conseil d'administration, travaillant de concert avec un groupe technique constitué de membres du personnel de l'EFSA et des services de la Commission. La divulgation des résultats de l'évaluation sera assurée par le conseil d'administration durant l'année 2005. Tout changement nécessitant de modifier la législation actuelle devra obligatoirement être soumis aux institutions de l'UE (Commission européenne, Conseil et Parlement européen).

Le directeur exécutif et le personnel de l'EFSA

L'EFSA est composée de quatre organes distincts: le conseil d'administration; le directeur exécutif et le personnel; le forum consultatif; le comité scientifique et les groupes scientifiques.

Le directeur exécutif, Geoffrey Podger, est le représentant légal de l'Autorité. Il est chargé de l'administration courante et de toutes les questions concernant le personnel. Il est responsable devant le

conseil d'administration et dispose d'un mandat de cinq ans, renouvelable. Le directeur exécutif a été sélectionné sur la base d'une liste de candidats, proposée par la Commission européenne et établie à la suite d'un concours général, et sa nomination a été confirmée après son audition par le Parlement européen. Le directeur exécutif est assisté par l'équipe de direction de l'EFSA qui se compose du directeur exécutif adjoint et directeur scientifique, le Dr Herman B.W.M. Koëter, et des directeurs fonctionnels des services suivants: comptabilité, communication, finances, ressources humaines, technologies de l'information, affaires internationales et institutionnelles, et affaires juridiques.

Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, l'Autorité devrait compter plus de 350 membres du personnel. Le personnel de l'EFSA est chargé des tâches suivantes:

- Apporter son concours au comité scientifique, aux groupes scientifiques et à leurs groupes de travail, et investir dans les sciences de pointe;
- Fournir une expertise scientifique quant aux questions de

sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, y compris les risques émergents;

- Collecter des données et informations scientifiques;
- Définir et mettre en œuvre le programme de communication de l'Autorité;
- Apporter son soutien au conseil d'administration et au forum consultatif;
- Assurer la liaison et la collaboration avec les parties intéressées, les institutions nationales et européennes ainsi que les organismes internationaux;
- Concourir aux travaux des institutions de l'UE dans le cadre de la gestion des crises;
- Fournir un soutien spécialisé et administratif approprié dans les domaines des finances, des affaires juridiques, de la gestion de la qualité, des technologies de l'information et des ressources humaines.

Le présent rapport d'activité met en lumière les résultats obtenus en 2004, dans le cadre de chacune des fonctions de l'EFSA.

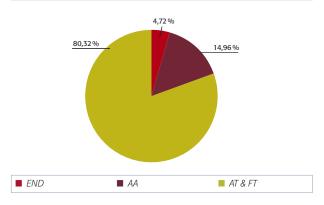
Effectifs et ressources humaines

Effectifs actuels

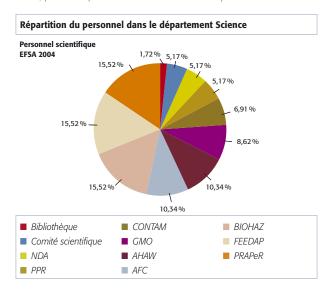
Au 31 décembre 2004, l'effectif de l'EFSA s'élevait à 127 personnes, dont 102 membres du personnel — incluant 100 agents temporaires (AT) et 2 fonctionnaires (FT) — et 19 agents auxiliaires (AA). Six experts nationaux détachés (END) ont rejoint l'EFSA durant l'année.

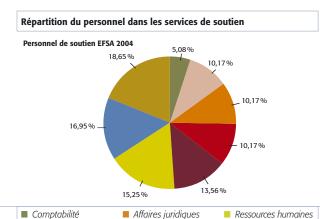
AA	19	14,96%	
AT & FT	102	80,32 %	
END	6	4,72 %	
Total personnel	127	100 %	

Effectifs actuels



Soixante-quinze nouveaux membres du personnel ont été engagés en 2004, parmi lesquels 42 ont été affectés au département Science.





■ Installations et

équipements

■ Communication

■ Finances

■ Technologies

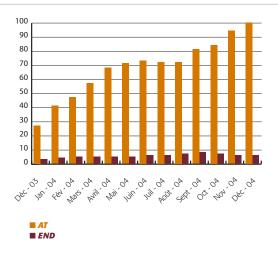
de l'information

Affaires

internationales et

institutionnelles

Personnel EFSA en 2004 (agents temporaires et experts nationaux détachés)



Défis

En 2004, l'EFSA a été confrontée à un certain nombre de défis en termes de gestion des ressources humaines. Malgré les difficultés inhérentes au transfert parallèle de son siège à Parme et à l'accroissement de la charge de travail dans tous les départements (en particulier, dans le département Science), l'EFSA a dû maintenir un très haut niveau de recrutement.

La charge de travail toujours plus conséquente, comme en témoigne le nombre croissant de demandes d'avis scientifiques adressées aux groupes scientifiques de l'EFSA, a accentué la nécessité de recruter d'urgence du personnel.

L'objectif de l'EFSA sur le plan scientifique est d'attirer les meilleurs spécialistes européens dans leurs domaines spécifiques, en leur

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS - 14

proposant d'intégrer le personnel de l'Autorité ou en ayant recours à leurs services en tant qu'experts scientifiques indépendants pour les groupes scientifiques de l'EFSA. Force est de reconnaître que les personnes présentant un tel profil sont rares sur le marché européen du travail.

Par ailleurs, le déménagement vers Parme a requis un investissement considérable de la part de l'organisation et, plus particulièrement, du département des ressources humaines, afin de préparer l'EFSA et son personnel à cette importante transition. Ce même département a participé à l'établissement de règles et procédures, aidé le personnel en vue de son déménagement et organisé des cours de langues. Parmi les nombreux efforts déployés par l'EFSA pour assister les familles dans le cadre de leur transfert, il y a lieu de citer notamment l'élaboration d'un projet-pilote pour la création d'une école européenne à Parme.

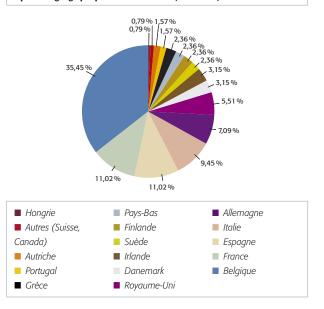
Le département Ressources humaines s'est beaucoup investi, en 2004, dans la mise en place de structures, de politiques et de procédures de plus grande ampleur, de manière à faciliter les tâches quotidiennes et à améliorer l'efficacité.

L'année 2004 a été marquée également par la constitution du premier comité du personnel représentant les intérêts des membres de l'EFSA.



Le graphique ci-dessous montre la répartition géographique du personnel. Quinze nationalités de l'Union européenne sont représentées, dont une d'un nouvel État membre.

Répartition géographique au sein de l'EFSA (END inclus) – 31 décembre 2004



Comme le montre le graphique ci-dessus, la nationalité la plus représentée parmi le personnel est la nationalité belge. À l'instar de la plupart des institutions internationales, le pays d'accueil fournit la majeure partie des membres du personnel. Il va de soi que l'EFSA s'efforcera de maintenir un équilibre aussi équitable que possible entre les différentes nationalités, tout en veillant à attirer des personnes présentant un très haut niveau de compétence et provenant d'États moins bien représentés ainsi que des nouveaux États membres.



On peut s'attendre, néanmoins, à ce que la proportion de membres italiens augmente au cours des prochaines années. De fait, le nombre de candidats italiens répondant aux appels à candidature s'est nettement accru depuis l'annonce de l'établissement de l'EFSA à Parme.



Politique de recrutement

Tous les postes à pourvoir sont publiés sur le site internet de l'EFSA.

Les procédures de recrutement de l'EFSA se fondent sur une politique d'égalité des chances. Les candidatures sont examinées sans discrimination au motif de l'âge, de la race, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses, ou de l'orientation sexuelle et sans tenir compte de handicaps éventuels, du statut marital ou de la situation familiale.

Les rapports hommes/femmes se présentaient comme suit: 8,82 % d'hommes et 91,18 % de femmes pour les postes de catégorie C; égalité parfaite (50/50) pour les postes de catégorie B; 44 % d'hommes et 56 % de femmes pour les postes de catégorie A occupés par les agents temporaires. Dans l'ensemble, l'EFSA compte donc une majorité de femmes au sein de son personnel, de même que dans chaque catégorie et chaque grade, y compris le niveau hiérarchique le plus élevé (à savoir, le grade A).

Affaires juridiques

Durant l'année 2004, le département juridique a poursuivi l'exécution de sa mission, laquelle consiste à créer et maintenir un solide environnement juridique, en conformité avec la législation communautaire applicable aux diverses activités de l'EFSA.

Le département a renforcé ses ressources et amélioré son organisation, de manière à répondre plus efficacement aux besoins de l'Autorité au cours de cette année cruciale de croissance et de consolidation des structures et activités. Le département s'est concentré plus particulièrement sur les points suivants:

 Achèvement de la procédure de définition d'un système de règles et décisions internes, visant à garantir un fonctionnement plus efficace de l'EFSA: les travaux menés dans ce cadre ont eu essentiellement pour but d'établir des règles de procédure pour les divers organes constitutifs de l'EFSA, de dispenser des conseils en matière de conflits d'intérêt, de définir des règles internes concernant la transparence et la confidentialité, et d'instaurer une politique d'accès aux documents (voir, infra, la section consacrée à ce sujet);

- Conseils juridiques et de procédure sur les aspects concernant, horizontalement et verticalement, le comité scientifique et les groupes scientifiques: cette tâche s'est avérée particulièrement ardue, compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en ceuvre du règlement fondateur de l'EFSA ainsi que des règlements intéressant directement l'EFSA, à savoir le règlement (CE) n° 1829/2003 concernant les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale génétiquement modifiés et le règlement (CE) n° 1831/2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux;
- Aspects juridiques concernant l'établissement de l'EFSA à Parme, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord de siège et les questions juridiques et contractuelles liées à l'installation de l'EFSA à Parme, tout d'abord dans des locaux provisoires, puis à son siège permanent;
- Achats de fournitures et services et gestion des contrats, aux fins du traitement de projets particuliers; établissement de procédures propres à l'EFSA pour planifier, exécuter et contrôler correctement cette fonction.

Accès aux documents

Aux termes de l'article 8 de la décision de l'EFSA concernant l'accès aux documents (réunion du CA du 19.9.2003), l'EFSA s'engage à publier annuellement, dans le cadre du rapport d'activité annuel, des informations sur le nombre de demandes d'accès aux documents de l'EFSA, le nombre de refus et les motifs de ces refus.

En 2004, l'EFSA a reçu neuf demandes au titre du règlement (CE) n° 1049/2001. La plupart d'entre elles ont été reçues vers la fin de l'année. Conformément aux exigences légales applicables, l'accès a

été accordé à toutes les demandes finalisées en 2004. Dans certains cas, la complexité de la demande et la nécessité de consulter des tierces personnes ont imposé une extension du délai, de sorte que la procédure a été achevée au début de l'année 2005. L'Autorité respecte pleinement ses obligations légales aux termes du règlement (CE) n° 1049/2001 et elle met en place des outils et procédures permettant de garantir que les demandes seront suivies et traitées de manière à la fois efficace et conforme au droit. L'EFSA s'attend à ce que le nombre de demandes introduites au titre de ce règlement continue à augmenter en 2005.

Affaires financières

Compte tenu de l'augmentation substantielle des activités de l'EFSA en 2004, l'équipe du département Finances s'est focalisée essentiellement sur les aspects budgétaires et financiers.



Du personnel complémentaire a été engagé durant l'année, pour soutenir l'équipe chargée de la vérification financière centralisée et pour préparer la mise en œuvre des normes de contrôle interne en 2005.

Les normes de contrôle interne permettent de contrôler, d'une part, si les objectifs fixés sont atteints sur le plan économique ainsi qu'en termes d'efficacité et de performances, et, d'autre part, si les politiques de gestion et les règlements sont dûment respectés. Ces normes

couvrent, en outre, la production — en temps opportun — d'informations fiables en matière de finances et de gestion, la sauvegarde des actifs et des données, la prévention et la détection des fraudes et erreurs, de même que la qualité des documents comptables. Durant l'année, deux budgets rectificatifs et supplémentaires ont été approuvés. Ceux-ci concernent: (i) la libéralisation par le Parlement de la réserve de 10 % initialement retenue eu égard aux activités opérationnelles et (ii) le résultat de l'exécution du budget 2003. Ces deux budgets rectificatifs et supplémentaires ont entraîné une augmentation de 1,3 million d'euros du budget 2004 initialement adopté par le conseil d'administration. Le budget final pour 2004 s'est donc élevé à 29,1 millions d'euros.

La procédure d'évaluation de l'EFSA, prévue aux termes de l'article 61 du règlement (CE) n° 178/2002 a été lancée en collaboration avec les services de la Commission et a conduit à l'adoption du mandat délivré par le conseil d'administration en novembre. Sur la base de ce mandat, un appel d'offres a été publié en décembre et la décision d'attribution a été prise en janvier 2005. Le premier objectif de l'évaluation de l'EFSA est de déterminer si la conception, la mission et les tâches actuelles et futures de l'EFSA doivent être améliorées. Le second est de rendre compte, de manière transparente et responsable, des résultats de ses activités aux citoyens européens et de l'impact que ces résultats ont sur eux. Le conseil d'administration examinera les conclusions de l'évaluation et, le cas échéant, adressera à la Commission les recommandations jugées nécessaires concernant les changements à introduire au sein de l'Autorité et dans ses pratiques de travail. l'évaluation et les recommandations seront rendues publiques.

En ce qui concerne les infrastructures, l'examen des solutions possibles concernant les bâtiments provisoires du siège de l'EFSA à Parme s'est achevé au mois de mai. Prenant en considération les exigences de l'EFSA et les avantages techniques et économiques des solutions envisagées, une proposition a été soumise au conseil d'administration, puis à l'autorité budgétaire. La solution adoptée est décrite dans la section suivante.

José Fernández Bayo, Installations et équipements



Installations et équipements

La décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE en décembre 2003 quant au lieu du siège de l'EFSA a placé l'EFSA devant un véritable défi pour l'année 2004: outre la nécessité de disposer de bureaux complémentaires à Bruxelles pour faire face à une phase de forte croissance, de conclure de nouveaux contrats et de développerlesservices des approvisionnements,

de la maintenance et de la sécurité, l'EFSA se devait aussi de trouver un nouvel immeuble de bureaux à Parme. Les recherches ont commencé en mars et ont abouti à la signature d'un contrat de location en juin, après approbation du Parlement européen.

Le bâtiment occupé fait partie du complexe DUS (*Direzionale Uffici Sanitari*) et se situe dans la zone délimitée par la ceinture intérieure de Parme. Quelques travaux (par exemple, pour relier les différentes parties du bâtiment ou pour créer des cloisons supplémentaires) ont dû être effectués, afin de répondre aux exigences de l'Autorité. Ces travaux ont été exécutés et achevés sous le contrôle de l'EFSA. Le déménagement du personnel de l'EFSA vers le nouveau siège opérationnel de l'Autorité a pu débuter dès le mois d'octobre.



Bâtiment DUS à Parme: siège opérationnel de l'EFSA



Technologies de l'information

En 2004, le département Technologies de l'information (TI) a axé ses efforts sur les services à ses principaux «clients», à savoir le département Science, le forum consultatif, le département Communication et l'EFSA dans son ensemble. Le département TI gardera cet objectif durant l'année 2005.

Eu égard au département Science, le département TI a doté chaque groupe scientifique d'un réseau extranet, afin que les membres des groupes scientifiques et l'EFSA puissent échanger des informations scientifiques en toute sécurité. Il a également équipé le département Science de systèmes basés sur l'internet, facilitant l'accès aux règlements spécifiques pour la soumission des dossiers et la consultation publique ou privée. Ce fut notamment le cas pour le groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments (AFC), le groupe scientifique sur les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale (FEEDAP), le groupe scientifique sur les organismes génétiquement modifiés (GMO) et l'unité chargée de l'évaluation des risques des pesticides (PRAPeR). Un des plus grands projets scientifiques lancés en 2004 (dont l'achèvement est prévu pour 2006) a été la mise en œuvre du rapport communautaire sur les zoonoses et de systèmes en ligne associés pour les études préliminaires. Enfin, l'équipe TI a établi un registre des questions scientifiques, pouvant être consulté sur le site internet de l'EFSA.

Afin de soutenir le travail du forum consultatif de l'EFSA, le département TI a développé un extranet expérimental (qui sera opérationnel en juillet 2005) et a lancé un vaste projet visant à équiper l'EFSA ainsi que toutes les agences nationales de sécurité des aliments de l'UE de systèmes de vidéoconférence sur demande (disponibles à partir de juin 2005).

S'agissant de la communication, le département TI a mis au point un système initial de gestion du contenu du site internet. Celui-ci a permis à l'EFSA de lancer son nouveau site internet dès le mois de mars 2004 et de le mettre à jour tout au long de l'année. Afin de pouvoir adapter celui-ci de manière plus efficace et plus rapide encore, le département a acquis un système commercial de gestion du contenu du site qui sera présenté en 2005. Enfin, le département TI a apporté son assistance aux départements des Affaires internationales et institutionnelles et de la Communication, pour la retransmission en direct sur le site internet des réunions du conseil d'administration; cette assistance se poursuivra en 2005.

Dans l'optique du déménagement à Parme, le département TI a établi un réseau à large bande passante entre les bureaux de Parme et ceux de Bruxelles, grâce auquel tant l'équipe installée en Belgique que celle transférée en Italie ont pu avoir accès à tous les services d'information et de communication. De plus, le transfert des équipements de réseau et serveurs communs à Parme pourra s'effectuer sans perturbations importantes pour le personnel de l'EFSA.

Enfin, pour ce qui est des projets concernant l'EFSA dans son ensemble, le département TI s'est attaché à améliorer la fiabilité des principaux systèmes d'information. Plus précisément, le département a développé des solutions de secours pour ses systèmes de messagerie et de gestion des documents. Il a aussi réorganisé la plupart de ses procédures de fonctionnement et établi des documents les étayant.



ΤI

Le département TI dispense désormais une assistance en ligne et sur site de 8 h 00 à 18 h 00. Il y a lieu de souligner, par ailleurs, le travail considérable entrepris par ce département pour scanner et archiver les quelque 300 000 pages d'informations scientifiques dont dispose l'EFSA (date d'achèvement: juin 2005). Enfin, il a amélioré les demandes de recrutement de l'EFSA, introduit une demande de prévisions financières et fourni des systèmes visant à automatiser les réunions d'experts.

4.2. Activités scientifiques



Comité scientifique, réunion plénière

En 2004, les activités scientifiques se sont inscrites, dans une large mesure, dans le prolongement des travaux entamés en 2003. Elles se sont groupées autour des quatre grands thèmes suivants:

- Publication d'avis scientifiques, de conseils et de recommandations en réponse à des questions officiellement adressées à l'Autorité ou sur l'initiative de l'Autorité (auto-assignation de tâches);
- Évaluation du risque posé par les substances réglementées et développement de propositions concernant les facteurs de risque;
- Surveillance de facteurs de risque spécifiques, de zoonoses et de maladies animales:

 Développement, promotion et application de nouvelles approches et méthodologies scientifiques harmonisées pour l'évaluation des risques et des aléas dans le domaine des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale.

Les activités scientifiques ont été menées principalement par les huit groupes scientifiques spécialisés et le comité scientifique. Une série de groupes de travail d'experts scientifiques, souvent appuyés par les groupes scientifiques respectifs ou le comité scientifique, a également contribué au travail scientifique de l'EFSA. Parmi ces groupes d'experts, citons les groupes suivants:

- Groupe de travail d'experts scientifiques sur les tests de dépistage utilisés pour les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST);
- Groupe de travail d'experts scientifiques sur l'évaluation du risque géographique d'encéphalopathie spongiforme bovine (GBR);
- Task-force sur la surveillance des zoonoses et la collecte de données sur les zoonoses;
- Unité pour l'examen par des pairs de l'évaluation des risques de pesticides (PRAPeR).

En outre, bien qu'encore à ses débuts et toujours clairement en sous-effectif, la division des services scientifiques experts de l'EFSA a déjà fourni une assistance technique spécifique aux groupes et au comité scientifiques, lorsque c'était nécessaire. De même, il a donné l'impulsion d'activités scientifiques spécifiques à la demande du comité scientifique ou avec l'appui de celui-ci.

Les activités scientifiques énumérées ne constituent pas un aperçu complet et détaillé des tâches et projets menés à bien en 2004, mais sont plutôt destinées à illustrer l'étendue du travail scientifique de l'EFSA et à mettre en lumière les activités spécifiques réalisées dans le cadre de la mission et des tâches scientifiques essentielles de l'EFSA.

L'année 2004 a été fertile en défis pour l'Autorité. Les guestions officielles adressées par la Commission, le Parlement européen et les États membres ont été à nouveau très nombreuses (180) et ont couvert un large spectre de problèmes, des plus complexes aux plus simples. Comme exemple d'avis très important, citons l'avis détaillé émis en mars sur le transport des animaux. Cet avis et le rapport scientifique annexe, totalisant ensemble plus de 200 pages, couvraient les aspects spécifiques relatifs à la santé et au bien-être durant le transport d'un grand nombre de mammifères, d'oiseaux et d'espèces aquatiques. Le groupe scientifique sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies (NDA) a adopté, quant à lui, plusieurs avis relatifs à la probabilité de réactions indésirables chez les sujets allergiques à des ingrédients spécifiques. Malgré les évaluations approfondies qui ont été préalablement effectuées, le groupe NDA est parvenu à adopter une série d'avis (sur différents ingrédients) en un temps relativement court. Le nombre d'avis émis par un groupe n'est cependant pas, en soi, une indication de sa productivité.

Le tableau de la page suivante montre le nombre de réunions tenues par les différents groupes scientifiques et les groupes de travail qui y sont attachés. Il fournit des informations supplémentaires sur le degré d'activité des différents groupes. Le nombre total de près de 400 réunions organisées en 2004 est un bon indicateur de l'évolution dynamique et du fonctionnement du travail scientifique de l'EFSA.

NOMBRE D'AVIS SCIENTIFIQUES ÉMIS ET DE QUESTIONS REÇUES EN 2004						
Groupe scientifique	Questions reçues	Avis scientifiques				
Groupe sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments (AFC)	51	49				
Groupe sur les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale (FEEDAP)	39	32				
Groupe de la santé des plantes, des produits de protection des plantes et leurs résidus (PPR)	9	7				
Groupe sur les organismes génétiquement modifiés (GMO)	15	7				
Groupe sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies (NDA)	31	31				
Groupe sur les risques biologiques (BIOHAZ)	18	16				
Groupe sur les contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM)	4	10				
Groupe sur la santé animale et le bien-être des animaux (AHAW)	9	6				
Comité scientifique (SC)	4	1				
Total	180	159				

NOMBRE DE RÉUNIONS PLÉNIÈRES ET DE RÉUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL						
Groupe scientifique/Groupe de travail d'experts scientifiques	Nombre de réunions plénières	Nombre de groupes de travail	Nombre de réunions des groupes de travail			
Groupe sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments (AFC)	5	5	22			
Groupe sur les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale (FEEDAP)	10	22	40			
Groupe de la santé des plantes, des produits de protection des plantes et leurs résidus (PPR)	6	4	19			
Groupe sur les organismes génétiquement modifiés (GMO)	10	6	33			
Groupe sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies (NDA)	5	5	20			
Groupe sur les risques biologiques (BIOHAZ)	8	23	63			
Groupe sur les contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM)	5	7	27			
Groupe sur la santé animale et le bien-être des animaux (AHAW)	7	11	41			
Comité scientifique (SC)	6	4	19			
Évaluations ESB/EST	_	3	17			
Task-force sur la surveillance des zoonoses	1	2	6			
Examen par des pairs de l'évaluation des risques de pesticides (PRAPeR)	_	6	23			
Total	63	98	330			

AVIS SCIENTIFIQUES ET CONSEILS EN RÉPONSE À DES QUESTIONS OFFICIELLEMENT ADRESSÉES À l'AUTORITÉ

Additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale

Le groupe scientifique sur les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale (FEEDAP) a tenu 10 réunions plénières en 2004 et émis 32 avis. En mai 2004, la 10^e réunion plénière du groupe a été organisée à Barcelone et comportait une session spéciale ouverte à toutes les parties intéressées. Le groupe FEEDAP a constitué plusieurs groupes de travail afin de mener à bien son vaste programme de travail sur l'évaluation des additifs alimentaires, conformément à la nouvelle législation communautaire et en particulier au règlement (CE) n° 1831/2003. Ce règlement définit de nouvelles catégories d'additifs alimentaires et requiert donc l'adoption de nouvelles lignes directrices. Un nouveau groupe de travail s'est attelé à l'élaboration de lignes directrices concernant les additifs pour le fourrage vert.

Le groupe FEEDAP a entamé trois activités de sa propre initiative en 2004. La première concerne la mise à jour des critères d'évaluation de l'antibiorésistance des bactéries. Le groupe de travail mis sur pied pour s'atteler à cette tâche a rédigé un projet de document diffusé à la fin de l'année en vue d'une consultation publique. La deuxième initiative porte sur des modèles d'évaluation du risque présenté par les additifs alimentaires pour l'environnement et en particulier les milieux aquatiques. Le groupe de travail créé à cette fin s'est réuni à deux reprises en 2004. À la fin de l'année, l'EFSA a accepté une troisième demande d'activité auto-assignée sur l'évaluation des produits à base de plantes utilisés en alimentation animale. Un groupe de travail sera instauré et se réunira pour la première fois en 2005.

Santé animale et bien-être des animaux

Le groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux (AHAW) a adopté 6 avis en 2004 (sur l'étourdissement des animaux, le transport d'animaux, le microclimat dans les véhicules de transport,

la castration des porcelets, le bien-être des poules pondeuses et Mycobacterium avium paratuberculosis). L'avis concernant le bien-être des poules pondeuses sera soumis pour co-adoption au groupe scientifique sur les risques biologiques (BIOHAZ) et au groupe scientifique sur les contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM) en 2005. Il abordera les implications des différents systèmes d'élevage de poules pondeuses pour la production d'œufs sains. Le groupe AHAW a reçu 10 questions en 2004, la plupart de la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs (DG SANCO), de la direction générale du développement (DG DEV) et de la direction générale de l'environnement (DG ENV) de la Commission européenne. Les experts du groupe AHAW ont aussi participé à l'élaboration de l'avis scientifique du groupe BIOHAZ concernant l'utilisation des vaccins pour le contrôle des salmonelles chez les espèces aviaires.

Les groupes de travail du groupe AHAW sur le transport d'animaux, l'étourdissement des animaux et la castration des porcelets ont chacun publié un rapport scientifique complet, réunissant toutes les données pertinentes disponibles pour l'évaluation du risque relatif à ces trois questions. Cette procédure a été choisie afin de permettre l'adoption

Transport de porcs, chargement du camion

d'un format plus concis pour les avis respectifs. Des références ont été ajoutées aux rapports scientifiques concernant des détails spécifiques sur les nombreuses espèces couvertes. Ces rapports scientifiques ont été publiés sur le site internet de l'EFSA, de même que les avis scientifiques. Lors de l'élaboration de ses avis concernant le bien-être des poules pondeuses et la castration des porcelets, le groupe AHAW a également suivi une approche globale et s'est donc aussi intéressé aux conséquences possibles pour la sécurité des aliments.

Outre les avis précités, le groupe a rédigé deux documents de discussion: «Domaines prioritaires éventuels pour des activités auto-assignées en matière de santé animale et de bien-être des animaux» et «Recommandations pour des activités de recherche futures et de nouvelles questions dans le champ d'action de l'AHAW». Le deuxième document s'adressait au comité scientifique et constituait l'une des contributions de l'EFSA au prochain programme-cadre de la DG RTD (direction générale de la recherche) de la Commission européenne.

Risques biologiques

En 2004, le groupe scientifique sur les risques biologiques (BIOHAZ) s'est réuni à 8 reprises en séance plénière. Le groupe a organisé 12 groupes de travail ad hoc pour traiter les questions posées par la Commission européenne en matière de microbiologie, d'hygiène alimentaire, de zoonoses d'origine alimentaire et d'inspection des viandes. En ce qui concerne l'ESB, le groupe a créé 9 groupes de travail ad hoc pour répondre aux questions de la Commission européenne, des États membres ou du Parlement européen. Le groupe a également constitué 2 groupes de travail ad hoc sur les sous-produits animaux (ABP), chargés de traiter les questions de la Commission européenne sur ce sujet.

En 2004, le groupe BIOHAZ a adopté 16 avis en réponse à des demandes d'avis scientifique adressées par la Commission européenne. Dans le domaine de la microbiologie, de l'hygiène alimentaire, des zoonoses d'origine alimentaire et de l'inspection des viandes, 2 avis ont été adoptés concernant la révision des procédures



Membres de l'équipe BIOHAZ

d'inspection des viandes d'agneau et de chevreau, ainsi que de bœuf. Ces avis font partie d'une série d'avis dont les travaux préparatoires ont commencé sous l'ancien comité CSVSP (comité scientifique des mesures vétérinaires en rapport avec la santé publique) sous l'égide de la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs (DG SANCO). Un avis sur les risques microbiologiques dans les préparations pour nourrissons a identifié Salmonella et Enterobacter sakazakii comme micro-organismes posant des problèmes sérieux pour les bébés à risque élevé. Dans le domaine de l'hygiène alimentaire, un avis a été publié concernant les exigences en matière de congélation des viandes infectées par des souches de Trichinella résistantes au froid. Les zoonoses d'origine alimentaire, comme Salmonella dans la volaille, ont fait l'objet de deux avis importants sur les avantages et les inconvénients de l'utilisation des antimicrobiens et des vaccins pour le contrôle des salmonelles chez les espèces aviaires, en particulier concernant les sérotypes présentant le plus de risques pour la santé publique en Europe.

C'est dans le domaine des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) que les groupes de travail du groupe scientifique BIOHAZ ont reçu le plus grand nombre de questions de la Commission européenne (DG SANCO) en 2004. En outre, une question a été posée par le Parlement européen en ce qui concerne les risques pour



la santé qu'induit la consommation de lait de chèvre et de produits dérivés; une autre question a été adressée par un État membre (la France) sur la situation en matière d'ESB au Portugal. Parmi les questions générales recues, des avis ont été adoptés concernant la révision de la règle dite des «plus de trente mois» (OTM) en vigueur au Royaume-Uni et son application en vue de l'obtention du statut sanitaire de risque modéré d'ESB. L'octroi d'un mandat en matière de maladie du dépérissement chronique (CWD) s'est traduit par un avis sur le programme proposé de surveillance de cette maladie parmi la population européenne de cervidés, auquel la Commission européenne donne actuellement suite en lançant une enquête dans les 25 États membres. Un avis a été adopté sur les risques posés par les méthodes d'étourdissement et la dissémination de tissus du système nerveux central (SNC) et, partant, le risque de propagation de l'ESB dans la carcasse, ainsi que des avis sur l'écartement du bétail au regard de l'ESB et le risque d'infection à l'ESB lié aux amygdales des bovins et à la consommation de langue de bœuf. La situation du Portugal en matière d'ESB a été révisée à la demande de la France et les conditions imposées aux exportations de viande de bœuf portugaise dans les autres États membres ont été modifiées. La révision de la limite d'âge

pour l'élimination des matériels à risques spécifiés (MRS) et un mandat sur l'évaluation quantitative du risque résiduel d'ESB dans certains produits dérivés de bovins, comme le suif et la gélatine ont été ajoutés au programme de travail du groupe en 2004. En ce qui concerne les sous-produits animaux, plusieurs questions ont été abordées, comme la sécurité biologique et l'utilisation d'engrais organiques, les biogaz et les normes de traitement du compost, ainsi que la sécurité biologique des amendements ayant subi un traitement thermique. Plusieurs méthodes d'élimination sûre des sous-produits animaux de catégorie 1 non destinés à la consommation humaine ont été évaluées et ont fait l'objet d'avis, comme le processus de production de biodiesels, la combustion de suif en chaudière et le processus de production de biogaz par hydrolyse haute pression (HPHB).





Elevage de wapitis des montagnes Rocheuses (Cervus elaphus nelsoni)

Vers la fin de l'année, la découverte d'un cas de suspicion d'ESB chez la chèvre (confirmé par la suite) a suscité deux questions, l'une de la part de la Commission européenne et l'autre du Parlement européen. Ces travaux ont débuté en 2004 et une déclaration sur le lait de chèvre et les produits dérivés a déjà été émise, tandis que la mise à jour des avis actuels, notamment en ce qui concerne la sécurité de la viande caprine, se poursuit.

Ce dernier sujet a également fait l'objet d'une déclaration émise par le groupe scientifique BIOHAZ. Parmi les autres faits marquants, citons l'avis sur la règle dite «des plus de trente mois» (OTM) au Royaume-Uni, la requalification du risque en risque modéré au Royaume-Uni et la publication des rapports d'évaluation du risque géographique d'ESB (GBR) dans 7 pays.

Contaminants de la chaîne alimentaire



Membres de l'équipe CONTAM

En 2004, le groupe scientifique sur les contaminants de la chaîne alimentaire (CONTAM) a adopté 10 avis et reçu 4 questions supplémentaires. L'avis relatif à l'évaluation des risques sanitaires pour les consommateurs de l'exposition à des composés organostanniques dans l'alimentation constitue un jalon important puisque le comité SCHER⁽¹⁾ de la Commission européenne s'appuiera sur ce document pour préparer une évaluation générale des risques abordant aussi l'exposition par d'autres biais que par l'alimentation. En février 2004, le groupe a adopté un avis concernant les risques posés par la présence de méthylmercure dans l'alimentation, qui a contribué au débat européen sur les

risques et les bienfaits de la consommation de poisson. À la suite de cela, l'EFSA a reçu, le même mois, sa première demande du Parlement européen portant sur une évaluation du poisson sauvage et d'élevage. Pour se pencher sur ce vaste sujet, le groupe CONTAM a créé un groupe de travail intitulé Safety of Wild and Farmed Fish (SWAFF) (Sécurité des poissons sauvages et d'élevage), composé d'experts d'autres groupes comme NDA, FEEDAP et AHAW. Le travail bénéficie ainsi de l'expertise dans différents domaines, dont celui des bienfaits de la consommation de poisson. Une deuxième question du Parlement européen, concernant le risque sanitaire posé par la consommation de hareng de la Baltique, recue plus tard dans l'année, sera incluse dans cet avis en préparation. Le groupe de travail SWAFF du groupe scientifique CONTAM a tenu 4 réunions en 2004 et devrait rendre son avis vers la mi-2005. Le groupe a également été chargé d'évaluer le risque réel présenté par la consommation de produits de la pêche de la famille des Gempylidae (par ex. escolier et rouvet). Cet avis a été adopté en août 2004.

Le groupe de travail sur les polychlorobiphényles (PCB) du type non-dioxine s'est réuni 8 fois en 2004 pour préparer un avis sur la présence de ces PCB dans les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Le texte devrait être adopté au printemps 2005. En septembre, l'EFSA a organisé une séance de travail intitulée «Risk Assessment of non-dioxin-like PCB» (évaluation des risques des PCB de type non-dioxine) dans le cadre de la Conférence internationale sur la dioxine (2), afin de favoriser le débat scientifique et d'apporter de nouvelles orientations au travail du groupe.

Le groupe CONTAM s'est assigné 2 tâches de sa propre initiative. La première concerne la découverte par la *Food and Drug Administration* (FDA) américaine de la présence éventuelle de furanne, une substance cancérigène, dans les aliments en conserve et en bocaux soumis à un traitement par chauffage.

L'EFSA a estimé qu'il s'agissait d'un problème émergent de la sécurité des aliments et a décidé de confier au groupe CONTAM la rédaction d'un rapport scientifique reprenant toutes les données actuelles sur les méthodes d'analyse, l'occurrence, la formation, l'exposition et la toxicité. Le rapport sur les résultats préliminaires concernant le furanne dans les aliments a été publié en décembre 2004 et mettait en évidence la nécessité de poursuivre la recherche afin d'arriver à une conclusion pour la santé humaine. La seconde tâche auto-assignée portait sur le perfluorooctane sulfonate (PFOS) et ses sels, dont des indications montreraient une augmentation des taux dans l'environnement et parmi la population en général. Une réunion de coordination initiale a eu lieu fin 2004 et le groupe de travail se réunira pour la première fois en 2005.



Le groupe scientifique CONTAM, réunion plénière

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS - 24

- (1) European Union Scientific Committee on Health and Environmental Risks (Comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux de l'Union européenne)
- (2) 24th International Symposium on Halogenated Environmental Organic Pollutants and Persistent Organic Pollutants (POPs) DIOXIN 2004, Berlin, 6-10 septembre 2004

Produits diététiques, nutrition et allergies

Le groupe scientifique sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies (NDA) s'est réuni 5 fois en séance plénière en 2004. En plus des 4 groupes de travail sur les allergies alimentaires, les préparations pour nourrissons, les nouveaux aliments et l'apport maximum en vitamines et minéraux, déjà créés en 2003, le groupe NDA a établi un nouveau groupe de travail sur les acides gras trans. En 2004, le groupe NDA a adopté 31 avis en réponse à des demandes d'avis scientifique de la Commission européenne. Ces avis du groupe NDA concernent les grands domaines suivants:

 Évaluation des 12 aliments allergéniques à des fins d'étiquetage (annexe IIIa de la directive 2000/13/CE) et évaluation de 21 dossiers relatifs à des dérivés allergéniques en vue d'une dispense temporaire d'étiquetage. Les 8 dossiers restants seront achevés début 2005;



- Définition de limites maximales tolérables pour les vitamines et minéraux suivants: vitamine C, fer, bore, vanadium et silicone. L'évaluation des 7 nutriments restants s'achèvera début 2005;
- Présence d'acides gras trans dans les aliments et effets sur la santé humaine de la consommation d'acides gras trans;
- Évaluation de sécurité et du caractère approprié des protéines du lait de chèvre et des fructo-oligosaccharides destinés à des préparations pour nourrissons et préparations de suite;
- Évaluation de sécurité de l'huile Enova dans le cadre d'une demande de commercialisation d'un nouvel aliment conformément au règlement (CE) n° 258/97 relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires.

Outre ces demandes, la Commission européenne a également chargé le groupe NDA d'émettre des avis scientifiques sur les questions suivantes:

- Évaluation de sécurité des nouveaux aliments suivants: huile de colza à haute teneur d'insaponifiable, huile de germes de maïs à haute teneur d'insaponifiable, bétaïne et lycopène. La réponse à ces demandes devrait être prête début 2005, à l'exception des deux demandes relatives à l'insaponifiable, qui devraient être achevées trois mois après l'obtention des données supplémentaires exigées au demandeur;
- Deux articles scientifiques consacrés à la sécurité des phytostérols.
 Ces articles devraient être terminés en avril 2005;
- Allégations nutritionnelles concernant les graisses insaturées, les graisses poly-insaturées, les graisses mono-insaturées et les acides gras oméga 3. Les réponses devraient être finalisées en juillet 2005.

Additifs alimentaires, arômes, auxiliaires technologiques et matériaux en contact avec les aliments

Le groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments (AFC) a tenu 5 séances plénières en 2004 et rédigé 49 avis et 3 déclarations. Le groupe a évalué 3 nouveaux additifs alimentaires, l'éthylcellulose, le pullulan et le butylhydroquinone tertiaire (BHQT), et réévalué 8 autres additifs, à savoir les esters de saccharose d'acides gras, le dioxyde de titane et 6 para hydroxybenzoates (parabens). Pour ces derniers, la dose journalière admissible (DJA) pour les propyl parabens a été supprimée en raison d'un effet œstrogène. Le groupe a aussi émis des avis et une déclaration sur le L-méthylfolate de calcium, le sulfate de calcium, l'aspartate de magnésium, le monohydrate de créatine, et l'acide borique et le borate de soude comme sources de nutriments et d'autres substances ajoutées aux aliments ou additifs.



Membres de l'équipe AFC

Dans le domaine des arômes, le groupe a adopté ses 5 premières évaluations d'arômes chimiquement définis. En tout, ces évaluations couvraient 128 substances dans le cadre du règlement (CE) n° 1565/2000 du 18 juillet 2000. Le groupe a recommandé d'interdire l'utilisation de l'une de ces 128 substances, à savoir le pentane-2, 4-dione, dans l'alimentation en raison de ses propriétés génotoxiques.

Les autres substances étudiées se sont avérées sans danger pour la santé moyennant le calcul d'une exposition potentielle à l'aide de la méthode *Maximised Survey-derived Daily Intakes* (MSDI), déjà utilisée par le Comité scientifique de l'alimentation humaine (SCF) et le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA). Cette méthode est basée sur des estimations d'exposition déduites des volumes de production annuels. Si l'on utilise une autre méthode, à savoir celle du *modified Theoretical Added Maximum Daily Intake* (mTAMDI), qui calcule les expositions potentielles aux arômes sur la base des taux ajoutés aux aliments selon les indications de l'industrie, plusieurs des substances en question semblent dépasser les niveaux d'inquiétude spécifiés. Pour cette raison, le groupe a demandé des données permettant d'évaluer avec plus de précision l'apport de ces substances.

Le groupe a également émis des avis sur la coumarine, le furfural et l'acide cyanhydrique dans le cadre de l'évaluation des principes actifs visés à l'annexe II de la directive 88/388/CEE sur les arômes; il a adopté, par ailleurs, un guide sur la procédure d'introduction de dossier pour les arômes de fumée.

Pour ce qui est des matériaux en contact avec les aliments, le groupe a continué à évaluer les monomères et les additifs et a adopté des avis sur 5 listes de 33 substances en tout. Le groupe a aussi émis un avis sur le caractère approprié de l'application du facteur de réduction lié à la teneur en matières grasses (FRTMG) aux aliments destinés aux nourrissons et aux enfants, ainsi qu'un avis sur l'utilisation d'huiles minérales dans les sacs de jute et de sisal.

Organismes génétiquement modifiés

En 2004, le groupe scientifique sur les organismes génétiquement modifiés (GMO) a reçu 15 questions, soit une question générale de la Commission européenne (DG ENV), 4 questions concernant des demandes au titre de la directive 2001/18/CE et 8 demandes relatives au règlement (CE) n° 1829/2003.

Le groupe a entamé de sa propre initiative une activité concernant le plan de surveillance de l'environnement postérieur à la commercialisation (PMEM) et proposé de s'attribuer par mandat une mission comportant l'utilisation d'expériences d'alimentation sur des animaux



Membres de l'équipe GMO

pour évaluer la sécurité des aliments génétiquement modifiés (GM) destinés à l'alimentation humaine et animale. Le groupe a connu une année fertile en événements avec la mise en œuvre du nouveau règlement (CE) n° 1829/2003, entré en vigueur le 1er avril 2004. Plusieurs réunions ont eu lieu pour débattre des nouvelles tâches assignées à l'EFSA par ce règlement. Le groupe a adopté 7 avis.

Chacun des trois groupes de travail ad hoc du groupe scientifique GMO s'est penché sur une question spécifique, à savoir l'élaboration d'un document d'orientation sur les plantes GM, une orientation sur les micro-organismes GM et le plan de surveillance de l'environnement postérieur à la commercialisation. Le groupe de travail sur le document d'orientation sur les plantes GM a mis en place un processus de consultation en ligne pour permettre aux parties intéressées de soumettre leurs commentaires sur ce document par voie électronique. Ensuite, le 25 mai 2004, le groupe



scientifique GMO a organisé une réunion de consultation des parties intéressées à Bruxelles pour répondre aux nombreuses remarques reçues sur le projet de document. Quelque 80 participants représentant tous les secteurs (associations de consommateurs et organisations non gouvernementales (ONG), industrie, universités et autorités compétentes) y ont assisté. D'autres groupes de travail ont été créés pour discuter plus en détail des remarques et réviser le document. Le document d'orientation pour l'évaluation des risques des plantes génétiquement modifiées et des aliments dérivés a été adopté lors de la réunion plénière du groupe GMO de septembre et publié sur le site internet de l'EFSA. Le document sera également publié en format papier au début de l'année 2005.

Le groupe de travail auto-assigné sur le plan de surveillance de l'environnement postérieur à la commercialisation (PMEM) s'intéresse aux exigences de surveillance de l'environnement postérieure à la commercialisation, afin de fournir des lignes directrices tant aux demandeurs qu'aux autorités réglementaires. Le groupe de travail PMEM a lancé plusieurs ateliers de consultation avec diverses parties intéressées (demandeurs, ONG et instituts scientifiques actifs dans le domaine de l'environnement, experts des États membres) pour définir une ligne de conduite et un cadre global pour la surveillance générale au regard du PMEM. Le groupe de travail s'est réuni à 4 reprises, dont 2 fois en atelier avec les parties intéressées. Cette activité se poursuit en 2005.

Santé des plantes, produits de protection des plantes et leurs résidus

Le groupe scientifique de la santé des plantes, des produits de protection des plantes et leurs résidus (PPR) a tenu 6 réunions plénières en 2004 et 19 réunions dans le cadre des groupes de travail. Le groupe a émis 17 avis dans 3 secteurs: la toxicologie, l'environnement et l'écotoxicologie ou des combinaisons de deux secteurs ou plus.



Les avis émis dans le domaine de la toxicologie concernaient les substances actives daminozide (effet cancérigène d'un métabolite), dinocap (deux questions, l'une sur sa toxicité oculaire observée chez les chiens et l'autre sur son degré d'absorption dermale), méthamidophos (fixation d'une valeur pour le degré d'absorption dermale) et alachlore (deux questions, l'une sur l'occurrence de tumeurs des fosses nasales chez le rat et l'autre sur la pertinence des métabolites). Les avis concernant le secteur environnemental portaient sur le programme de révision au titre de la directive 91/414/CEE du Conseil - phase 2 concernant le Forum for the Co-ordination of Pesticide Fate Models and their Use (FOCUS). Il s'agit des modèles utilisés à l'échelon de l'UE pour évaluer les risques liés à l'évolution et au comportement des pesticides dans les sols et les eaux. Un avis a été émis sur le scénario «FOCUS eaux souterraines» (comparabilité avec les modèles «FOCUS eaux souterraines» disponibles). Un autre avis concernait le scénario «FOCUS eaux de surface» (caractère approprié des scénarios «FOCUS eaux de surface» dans certaines situations.

comme l'utilisation de semences désinfectées et de granules). l'avis émis en 2004 en écotoxicologie concernait le méthamidophos (exposition d'oiseaux et de mammifères à l'ingestion d'aliments contaminés, évitement spontané des plantes traitées).

Un avis élaboré dans le cadre d'une activité auto-assignée à la demande de l'Unité PRAPER (Examen par des pairs de l'évaluation des risques de pesticides) sur la toxicité à long terme de la dimoxystrobine chez les poissons sera adopté début 2005.

Le groupe PPR a également reçu une demande d'avis scientifique concernant le(s) facteur(s) de variabilité approprié(s) devant être utilisé(s) pour une évaluation précise du risque d'ingestion des résidus de pesticides en consommant des fruits et légumes. Le groupe pense terminer la rédaction de cet avis au cours du premier trimestre de 2005.



Membres de l'équipe PPR

ÉVALUATION DU RISQUE POSÉ PAR LES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES ET DEVELOPPEMENT DE PROPOSITIONS CONCERNANT LES FACTEURS DE RISQUE

Additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale

Un an après la date d'entrée en vigueur du règlement (CE) n° 1831/2003, l'EFSA avait déjà reçu près de 9 000 notifications d'additifs existants destinés à l'alimentation des animaux. L'Autorité a été invitée à vérifier que toutes les informations requises avaient été fournies. Elle s'est attelée à cette vaste tâche en 2004 et informera la Commission de l'exhaustivité des notifications vers novembre 2005.

Sept avis sur des coccidiostatiques destinés soit aux poulets d'engraissement, soit à l'élevage de poules pondeuses, dindes et/ou lapins ont été adoptés en 2004, et 2 mises à jour ont été adoptées suite à la transmission de nouvelles données. En tout, 15 avis sur des micro-organismes et produits enzymatiques utilisés comme additifs dans l'alimentation animale ont été adoptés par le groupe.

Les recherches du groupe de travail FEEDAP sur l'utilisation d'iode dans les aliments pour animaux se sont poursuivies au cours de deux réunions supplémentaires et devraient déboucher sur un avis au début de l'année 2005. Le groupe s'est aussi vu demander d'évaluer la sécurité de tous les caroténoïdes utilisés dans l'alimentation animale. Outre une séance technique consacrée à ce sujet avec des représentants de l'industrie, 4 réunions du groupe de travail ont été organisées sur le thème des limites maximales de résidus (LMR) pour la canthaxanthine. En juillet 2004, un nouveau groupe de travail sur l'hydroxy vitamine D3 (calcifédiol) a été constitué pour examiner la sécurité et l'efficacité du produit sur différentes espèces de volaille. Le travail a notamment consisté en 3 réunions en 2004 et se poursuivra en 2005. Une demande d'évaluation de la L-histidine pour les salmonidés reçue en mars 2004 a donné lieu à la création d'un groupe de travail, qui s'est réuni deux fois. L'avis relatif à cette évaluation sera émis en 2005.

Il a également été demandé au groupe scientifique FEEDAP d'évaluer la sécurité du formaldéhyde en tant qu'additif alimentaire pour les volailles, du conservateur KDF (diformiate de potassium), un produit à base de diformiate de potassium servant à conserver le poisson, et du formiate de potassium destiné aux truies. Ces 3 avis ont été adoptés en 2004. Un avis a été émis sur la sécurité d'un histomonostatique, un deuxième sur l'utilisation de la zéolite pour réduire le risque de fièvre vitulaire, un troisième sur une levure comme source protéique et un quatrième sur l'impact environnemental de Phaffia rhodozyma riche en astaxanthine.

Additifs alimentaires, arômes, auxiliaires technologiques et matériaux en contact avec les aliments

S'agissant des matériaux en contact avec les aliments, le groupe a accordé une dose journalière tolérable (DJT) à l'éther de bisphénol A et de diglycidyle (BADGE) et à ses produits d'hydrolyse. Il a conclu que les chlorohydrines du BADGE ne sont pas génotoxiques, de sorte que la limite fixée sur la base des évaluations antérieures demeure appropriée. Dans un autre avis sur l'ESBO (huile de soja époxydée), le groupe a noté que l'ESBO n'est ni cancérigène ni génotoxique, mais que certains enfants pourraient dépasser la dose journalière admissible compte tenu des schémas de migration actuels. Par conséquent, le groupe recommande d'envisager l'instauration d'une limite de migration plus faible pour les aliments, en particulier pour les aliments destinés aux enfants.

Organismes génétiquement modifiés

Le groupe GMO a reçu 4 questions concernant des demandes de mise sur le marché au titre de la directive 2001/18/CE et 8 concernant des demandes au titre du règlement (CE) n° 1829/2003. Vu le nombre de demandes à traiter, le groupe a chargé 3 groupes de travail de se pencher, pour chaque dossier, sur les aspects suivants: évaluation du risque pour l'environnement, caractérisation moléculaire et sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale.



En 2004, le groupe GMO a adopté 7 avis concernant:

- La notification par Monsanto (référence C/NL/98/11) de mise sur le marché du colza GT73 tolérant à un herbicide à des fins d'importation et de transformation dans le cadre de la section C de la directive 2001/18/CE;
- La notification par Monsanto (référence C/DE/02/9) de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié au regard de la protection contre les insectes MON 863 et MON 863 x MON 810, à des fins d'importation et de transformation, dans le cadre de la section C de la directive 2001/18/CE;
- La sécurité des aliments et des ingrédients alimentaires dérivés du maïs génétiquement modifié au regard de la protection contre les insectes MON 863 et MON 863 x MON 810, et pour lequel une demande de mise sur le marché a été soumise par Monsanto dans le cadre de l'article 4 du règlement (CE) n° 258/97 relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires;
- L'utilisation de gènes de résistance aux antibiotiques en tant que gènes marqueurs dans les plantes génétiquement modifiées;
- Une demande de la Commission relative à l'invocation de l'article 23 de la directive 2001/18/CE par la Grèce;
- Une demande de la Commission relative à l'invocation de l'article 23 de la directive 2001/18/CE par l'Autriche;
- La notification (référence C/NL/00/10) concernant la mise sur le marché du maïs 1507 génétiquement modifié résistant aux insectes, en vue de son importation et de sa transformation par Pioneer Hi-Bred International/Mycogen Seeds, conformément à la section C de la directive 2001/18/CE.

En plus du rôle central joué par l'EFSA dans le domaine de l'évaluation des risques des OGM, le règlement (CE) n° 1829/2003 concernant les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale génétiquement modifiés confie des tâches administratives et de gestion importantes à l'Autorité. Pour cette raison, l'EFSA a mis en place un outil électronique commun, le GMO EFSAnet, qui permet d'échanger des informations avec la Commission et avec les agences et autorités nationales compétentes chargées de l'évaluation des risques des OGM. Le service de soutien du groupe GMO à l'EFSA a étudié les possibilités de mise en réseau avec les États membres. Il a également traité plusieurs demande d'accès public aux documents. En outre, le groupe GMO et son service de soutien interne à l'EFSA ont répondu à de nombreuses questions de parties intéressées et de journalistes concernant les OGM.

Examen par des pairs de l'évaluation des risques de pesticides

L'évaluation des risques des substances actives existantes utilisées dans les pesticides s'est poursuivie en 2004 et a porté sur la deuxième phase du programme d'examen de l'Union européenne, conformément à la directive 91/414/CEE du Conseil. Les évaluations initiales ont été fournies par les États membres rapporteurs désignés pour chacune des 52 substances dans le courant de l'année. L'examen par des pairs des substances actives a débuté par la distribution de ces projets de rapport d'évaluation aux États membres et aux auteurs de la notification en vue de recueillir leurs remarques.

Les 39 premières substances ont fait l'objet de réunions d'évaluation avec des représentants des États membres afin de définir le besoin en données complémentaires et les points à discuter plus en détail entre experts — une discussion qui a d'ores et déjà eu lieu pour les 12 premières substances. Pour ce faire, l'EFSA a reçu l'aide du projet EPCO (EFSA Plant Protection Products Peer Review Coordination), mis sur pied avec l'Agence fédérale

allemande de protection des consommateurs et de sécurité des aliments (Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittelsicherheit, BVL) et la Direction de la sécurité des pesticides du Royaume-Uni (Pesticide Safety Directorate, PSD). Outre l'aide administrative et scientifique fournie, l'EPCO organise des réunions entre experts des États membres et de l'EFSA en vue de l'instauration d'un débat scientifique sur les propriétés physico-chimiques, la toxicologie pour les mammifères, les résidus, le comportement des substances et l'écotoxicologie.

En octobre 2004, l'EFSA a terminé l'examen par des pairs d'une substance active (tribenuron) et remis ses premières conclusions sur l'évaluation des risques à la Commission européenne. Alors que les auteurs des notifications de 2 substances actives (triazamate et naled) se sont retirés du programme d'examen, l'EFSA pense terminer l'examen par des pairs et remettre ses conclusions pour les 49 substances actives restantes dans le courant de l'année 2005.

En 2004, chacun des États membres rapporteurs a remis à l'EFSA son évaluation initiale, soit les projets de rapport d'évaluation de 6 nouvelles substances actives chimiques et de 2 nouvelles substances actives biologiques. L'examen par des pairs a débuté selon la même procédure que pour les substances existantes.





SURVEILLANCE DE FACTEURS DE RISQUE SPÉCIFIQUES, DE ZOONOSES ET DE MALADIES ANIMALES

Évaluation ESB/EST

Depuis l'attribution de son mandat en 2003, le groupe de travail d'experts scientifiques sur l'évaluation du risque géographique d'encéphalopathie spongiforme bovine (GBR) continue à récolter et interpréter des données et à discuter des réévaluations du GBR dans les différents pays. Les évaluations de 7 pays ont été achevées et publiées en 2004. Ces pays sont les États-Unis, le Canada, le Mexique, la Norvège, la Suède, l'Afrique du Sud et l'Australie. Les évaluations d'une série d'autres pays doivent s'achever bientôt et seront publiées dans les premiers mois de 2005. Un modèle de surveillance de l'ESB (BSurvE), élaboré par le laboratoire communautaire de référence pour les EST, a également été analysé et a fait l'objet d'un rapport scientifique publié.

Le groupe de travail d'experts scientifiques de l'EFSA sur l'évaluation des tests de dépistage des EST a poursuivi son travail sur la base du mandat confié par la DG SANCO. Ce travail porte sur l'évaluation des tests de dépistage post mortem de l'ESB sur les bovins, des tests de dépistage de la tremblante chez les moutons et les chèvres, et des



Réunion du groupe de travail d'experts scientifiques sur l'ESB

tests de dépistage de l'ESB sur des animaux vivants, tous soumis en réponse à un appel à manifestation d'intérêt. En 2004, les travaux de ce groupe ont notamment débouché sur deux protocoles d'essai pour l'évaluation de tests de dépistage post mortem de l'ESB et un protocole d'essai pour l'évaluation de tests de dépistage de l'ESB sur des animaux vivants, ainsi que sur un rapport en vue de l'approbation de 7 nouveaux tests de dépistage post mortem de l'ESB sur les bovins à inclure dans la législation et un autre rapport sur 6 tests spécifiques de dépistage de la tremblante chez les moutons et les chèvres, qui devraient être achevés durant le premier trimestre de 2005.

Surveillance des zoonoses

En 2004, l'EFSA s'est préparée à sa nouvelle tâche relative à l'élaboration annuelle du rapport communautaire de synthèse sur les zoonoses, les agents zoonotiques et la résistance aux antimicrobiens. En outre, l'EFSA a été chargée de développer le système de collecte de données et de rapports en collaboration avec la Commission et les États membres. À cette fin, une task-force sur la surveillance des zoonoses a été créée afin d'aider et de conseiller l'EFSA dans cette mission. Cette task-force regroupe des personnes de contact de tous les États membres pour les zoonoses ainsi que des représentants de la Commission et d'autres parties intéressées, comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Deux groupes de travail ont été créés sous l'égide de la task-force pour étudier, respectivement, la révision des rapports annuels sur les zoonoses et des améliorations éventuelles du système



Task-force sur la collecte de données sur les zoonoses

de collecte de données. L'EFSA a fourni tout l'appui informatique nécessaire pour mettre en place un système performant de notification et communication des rapports via le site internet, de même qu'une base de données connexe. De plus, l'EFSA a sélectionné, à l'issue d'un appel d'offres, son centre de collaboration sur les zoonoses (l'Institut danois de recherche alimentaire et vétérinaire), qui a déjà commencé à l'aider à collecter des données et à préparer le rapport communautaire de synthèse.

Juste après l'annonce de la désignation du directeur exécutif du nouveau Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM), des contacts ont été pris afin d'assurer une collaboration étroite dans le domaine des épidémies d'origine alimentaire et des études préliminaires.

INVESTIR DANS LA SCIENCE ALIMENTAIRE:
DÉVELOPPEMENT, PROMOTION ET APPLICATION
DE NOUVELLES APPROCHES ET MÉTHODOLOGIES
SCIENTIFIQUES HARMONISÉES POUR L'ÉVALUATION
DES RISQUES ET DES ALÉAS DANS LE DOMAINE
DES ALIMENTS DESTINÉS À L'ALIMENTATION
HUMAINE ET ANIMALE

Comité scientifique

En 2004, le Comité scientifique (SC) s'est réuni à 6 reprises en séance plénière. Il a poursuivi ses activités visant à développer, appliquer et promouvoir de nouvelles approches et méthodologies scientifiques harmonisées pour l'évaluation des risques dans le domaine des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Le groupe de travail du comité scientifique sur l'évaluation de l'exposition (EXPOSURE) a tenu 7 réunions pour préparer un avis sur une stratégie appropriée pour l'évaluation de l'exposition par l'EFSA et un avis sur les incertitudes dans l'évaluation de l'exposition. Ces deux avis devraient être adoptés durant le premier semestre de 2005. Ils visent à fournir des lignes directrices nouvelles pour le travail futur des groupes scientifiques. Le groupe de travail du comité scientifique sur les

substances génotoxiques et cancérigènes (GENTOX) a préparé un avis sur une approche harmonisée de l'évaluation du risque des substances à la fois génotoxiques et cancérigènes. Ce groupe de travail a tenu 5 réunions. Dès que le SC estimera la proposition suffisamment développée pour permettre sa consultation par le public, le projet de proposition sera publié sur le site internet de l'EFSA. L'adoption finale de l'avis du GENTOX est prévue pour juin 2005.

Décembre 2004 a vu la première réunion avec le sous-traitant choisi pour aider l'Autorité à développer ses capacités d'identification et d'évaluation des risques émergents. Avant cela, le groupe de travail du comité scientifique sur les risques émergents (EMRISK) s'était réuni à 5 reprises pour évaluer les offres et préparer le travail qui sera effectué avec l'aide du sous-traitant. La première réunion d'un nouveau groupe de travail du comité scientifique sur la présomption de sécurité reconnue (QPS) a eu lieu en octobre 2004. Ce groupe de travail est chargé de préparer un avis sur une approche générale de l'évaluation de sécurité des micro-organismes utilisés dans les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Comme point de départ, les membres du groupe se baseront sur un document de travail préparé en 2003 par un groupe de travail commun composé de l'ancien Comité scientifique de l'alimentation animale (SCAN), du Comité scientifique de l'alimentation humaine (SCF) et du Comité scientifique sur les plantes (SCP). Le groupe de travail QPS s'est réuni



Prof. Vittorio Silano, président du comité scientifique de l'EFSA



à deux reprises pour planifier ses activités et pour préparer le colloque scientifique des 13 et 14 décembre à Bruxelles. L'objectif de cette conférence était d'instaurer un débat scientifique ouvert sur l'approche proposée et d'étudier les possibilités de développement et de mise en œuvre du concept de la QPS dans les activités d'évaluation des risques de l'EFSA.

Outre les activités précitées des 4 groupes de travail, le comité s'est également penché

sur plusieurs autres questions en 2004 et a lancé ou soutenu des activités destinées à les approfondir. Celles-ci incluent, entre autres, les points suivants:

- Le développement d'une stratégie proactive de l'EFSA concernant le bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments et à des fins d'expérimentation a été entrepris. À la suite des discussions relatives à cette stratégie au sein du conseil d'administration et eu égard aux questions et problèmes ultérieurs qui en sont ressortis, le SC a accepté la création d'un nouveau groupe de travail sur le bien-être animal. Ce groupe de travail préparera des lignes directrices à l'intention des groupes scientifiques et du comité sur la mise en ceuvre de la stratégie de l'EFSA visant à jouer un rôle actif dans l'amélioration du bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments et dans le développement d'approches d'évaluation du risque en vue de raffiner et réduire l'utilisation des animaux de laboratoire, voire de les remplacer;
- Le comité scientifique a préparé un document de consultation pour exprimer ses inquiétudes à propos des effets possibles sur la santé de l'utilisation répandue des espèces et préparations botaniques dans les compléments alimentaires. Le document de consultation a été soumis au forum consultatif, qui a accepté de participer à un inventaire afin de mieux cerner l'étendue de la question.

L'équipe du comité scientifique

Cet inventaire était en voie d'achèvement à la fin de l'année et des activités de suivi devraient être organisées en 2005;

- La discussion relative à des principes et approches appropriés pour la mise en place d'une interface adéquate entre l'évaluation et la gestion des risques n'a pu aboutir en raison de la charge de travail importante des groupes scientifiques. Le comité pense parvenir à un accord sur une recommandation à l'EFSA, fondée sur les remarques exprimées par les groupes scientifiques et ses membres, durant le premier semestre de 2005;
- Le comité scientifique a également participé à la préparation du mandat d'évaluation de l'EFSA et a apporté ses conseils sur une nouvelle activité visant une transparence accrue dans les évaluations des risques de l'EFSA.

Les colloques scientifiques de l'EFSA

L'EFSA a débuté sa série de colloques scientifiques en 2004 afin d'améliorer la connaissance des questions scientifiques fondamentales liées à l'évaluation des risques dans le domaine des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Loin de se limiter à une succession d'exposés, ces colloques offrent aux experts de nombreuses possibilités d'échanger leurs avis. En effet, les colloques scientifiques sont suffisamment informels pour permettre, le cas échéant, des débats approfondis. De plus, ils sont structurés et organisés de façon à autoriser les participants à parvenir à des conclusions et à émettre des recommandations lorsque cela s'avère opportun. En 2004, deux colloques réunissant de 60 à 100 experts dans leurs domaines respectifs ont été organisés.

Le premier colloque a approfondi les bases scientifiques de la détermination des doses ingérées tolérables pour les dioxines et polychlorobiphényles (PCB) du type dioxine. La toxicologie des dioxines dans l'état actuel des connaissances et le besoin de poursuivre les recherches ont fait l'unanimité. Cependant, les participants ont aussi souligné des différences majeures

d'approche dues à des incertitudes quant à l'évaluation des données et ont convenu que la recherche devrait viser prioritairement à réduire ces incertitudes. L'appel à plus de transparence s'inscrit parfaitement dans le projet de l'EFSA ciblant le même objectif dans l'évaluation des risques.

Le deuxième colloque était consacré à la présomption de sécurité reconnue (QPS) appliquée aux micro-organismes dans les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, et plus particulièrement aux principes scientifiques sous-jacents. Les participants ont cherché des moyens de développer davantage



1er colloque scientifique sur les dioxines, 28 et 29 juin 2004, Bruxelles

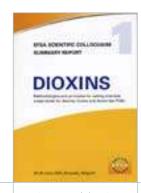
ce concept en vue de sa mise en œuvre éventuelle par l'EFSA dans ses évaluations de sécurité, conformément à la législation actuelle et future. L'approche QPS prévoit l'instauration d'un mécanisme d'approbation des micro-organismes relativement sûrs et une évaluation plus complète des micro-organismes moins sûrs. Si elle est introduite en Europe, l'approche QPS permettra d'identifier les éléments nécessaires à une évaluation adéquate des risques. Les participants ont conclu que les principes scientifiques qui sous-tendent l'approche QPS sont acceptables et que l'approche QPS est en principe applicable aux aliments destinés à l'alimentation humaine et animale et aux produits. Un groupe de travail du comité scientifique de l'EFSA est occupé à réviser le document de travail original de la DG SANCO sur l'approche QPS (cf. comité scientifique).



2º colloque scientifique sur l'approche QPS, 13 et 14 décembre 2004, Bruxelles

Les comptes rendus analytiques des colloques sont publiés sur le site internet de l'EFSA et sont également disponibles sur papier dans la série *EFSA Scientific Colloquium Reports*.

L'EFSA poursuivra sa série de colloques en 2005, trois rencontres étant déjà programmées sur les thèmes suivants: «Une base de données européenne harmonisée sur la consommation d'aliments», «Définition de profils nutritionnels» et «Approches pour l'évaluation des risques et le bien-être des animaux de laboratoire».



Premier numéro de la série EFSA Scientific Colloquium

Autres questions scientifiques horizontales

Des initiatives ont été prises en vue de développer une base de données d'experts nationaux qui reprendra des informations sur des experts, dont leurs coordonnées, dans tous les domaines couverts par la mission scientifique de l'EFSA. Dès qu'elle sera pleinement fonctionnelle, cette base de données sera rendue accessible, par le biais de l'extranet de l'EFSA et moyennant l'introduction d'un mot de passe, aux instances nationales, aux membres du comité scientifique et à tous les groupes de travail et groupes scientifiques de l'EFSA. Cette base de donnée permettra aux groupes scientifiques de choisir les meilleurs experts lorsqu'ils ont besoin d'une expertise externe temporaire. Elle aidera aussi les collaborateurs internes de l'EFSA à identifier les meilleurs experts européens lors de crises. De plus, des travaux sont en cours afin d'identifier les institutions et laboratoires des différents pays dans le cadre de l'article 36 du règlement instituant l'EFSA.

Un groupe de travail en cours de constitution se penchera bientôt sur plusieurs questions fondamentales relatives aux méthodes d'évaluation des risques. Son objectif est d'améliorer la transparence de l'évaluation des risques et de l'assouplir en termes de données exigées. Le groupe de travail s'attellera à la définition de critères d'acceptation ou de refus des études et se penchera également sur les facteurs d'incertitude. Le comité scientifique et les membres des groupes scientifiques participeront activement à ce projet, lancé sous l'égide du comité scientifique.



4.3. Activités de communication

Information publique et événements

Tout comme le programme scientifique de l'Autorité, les activités de communication de l'EFSA ont connu une croissance considérable en 2004. La finalité globale de la communication sur les risques est d'informer, en temps utile, toutes les parties intéressées et le grand public sur les problèmes liés à la sécurité des aliments, en leur fournissant des informations pertinentes, cohérentes et précises, établies sur la base des évaluations des risques effectuées par l'EFSA ainsi que de son expertise scientifique. L'un des facteurs déterminants pour atteindre cet objectif réside dans la capacité de l'EFSA à s'imposer comme un organe autorisé et digne de foi dans le domaine de la sécurité des aliments.

En fournissant aux gestionnaires des risques des évaluations scientifiques indépendantes de la plus haute qualité et en diffusant des conseils dans le cadre d'une communication efficace sur les risques, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, l'EFSA s'efforce de renforcer la confiance du public dans la procédure d'évaluation des risques.

Au cours de l'année 2004, les objectifs de l'EFSA concernant la communication sur les risques ont visé, plus précisément, à:

- Faire en sorte que l'Autorité soit reconnue comme une source d'information autorisée et fiable dans le domaine de la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, tant par les parties intéressées que par le grand public;
- Valoriser la réputation de l'Autorité en tant qu'organisation ceuvrant pour l'excellence scientifique, l'indépendance, l'ouverture et la transparence;



Communication

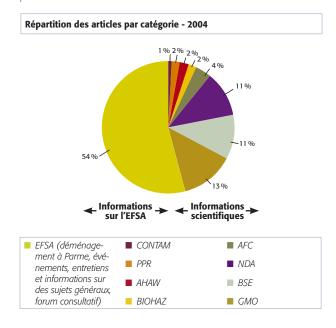
- Veiller à ce que la communication soit pertinente et compréhensible, et réponde aux préoccupations en matière de sécurité des aliments;
- Renforcer/améliorer la cohérence des informations et documents relatifs à la sécurité des aliments dans toute l'Union européenne.

Relations avec les médias

L'EFSA a intensifié ses relations avec les médias, puisqu'elle a publié au total 27 communiqués de presse, dont 18 étaient consacrés à des matières scientifiques. Elle a également publié des nouvelles sur ses activités institutionnelles, traitant, entre autres, de son futur déménagement à Parme et des décisions fondamentales prises lors des réunions de son conseil d'administration. Près de la moitié des communiqués diffusés à la suite de déclarations publiques de l'EFSA concerne l'activité de ses groupes scientifiques. Les communiqués de presse relatifs aux avis des groupes BIOHAZ, GMO et NDA ont suscité un grand intérêt de la part des médias, en raison du fait qu'ils portaient sur des sujets brûlants de

Principales réalisations et faits marquants

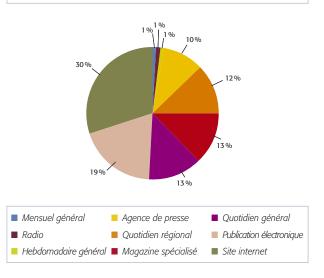
l'actualité, tels que l'ESB, la sécurité du maïs génétiquement modifié ou les effets sur la santé des acides gras trans. La question de l'infection à l'ESB chez les chèvres a aussi contribué au haut niveau d'intérêt manifesté par les médias.



L'EFSA a organisé plusieurs conférences de presse au cours de l'année. Parmi celles-ci, citons notamment l'annonce publique de l'avis du groupe NDA relatif aux consommations alimentaires et aux effets sur la santé de la consommation d'acides gras trans, qui a été faite à Bruxelles au mois de septembre, de même que les conférences de presse dans le cadre du premier événement public du forum consultatif, organisé à Berlin en novembre 2004.

Le département Communication a consenti des efforts importants pour intensifier les relations avec les médias en Italie, et plus

Types de médias couvrant des nouvelles liées à l'EFSA - 2004



particulièrement à Parme, afin de veiller à ce que ceux-ci soient constamment informés des activités de l'EFSA, mais aussi et surtout de l'état d'avancement de son déménagement à Parme. L'EFSA a participé au salon international de l'alimentation CIBUS qui s'est tenu à Parme en mai 2004. L'Autorité entendait ainsi commencer à établir sa présence en Italie et favoriser les contacts avec les autorités italiennes, les médias, l'industrie, les consommateurs et les autres parties intéressées.

Kit d'informations à l'intention des médias

Une des priorités du département Communication durant l'année 2004 a été la création d'un kit d'informations, impliquant l'élaboration de fiches d'informations et de documents de référence sur l'Autorité. Des ressources ont aussi été consacrées à la constitution d'une base de données de contacts nationaux et internationaux provenant de la presse écrite, de la presse radio-télévisée et des médias publiés en ligne.

Publications

Que fait l'EFSA? Comment l'Autorité est-elle structurée? En quoi consistent les activités scientifiques de l'EFSA? Au cours de l'année 2004, le département Communication de l'EFSA a non seulement rempli son objectif qui consistait à répondre à ces trois questions, mais il a aussi apporté des réponses écrites précises à de nombreuses autres demandes. Outre le rapport annuel 2003, le département a diffusé, en 2004, diverses publications visant à fournir des informations actualisées sur les objectifs, l'organisation et les activités de l'EFSA.

EFSAnews est le bulletin mensuel d'information de l'Autorité, dont le premier numéro a été publié en avril 2004; il traite de toutes les activités de l'EFSA, y compris les travaux scientifiques, les événements, les modifications apportées au site internet et les nouvelles concernant Parme. À la suite de l'événement public organisé par le forum consultatif de l'EFSA sur le thème de la «Création d'un réseau pour améliorer l'évaluation européenne des risques dans la chaîne alimentaire», une édition spéciale entièrement consacrée à cet événement a été publiée au mois de décembre. Les numéros de l'EFSAnews sont disponibles sur le site internet de l'EFSA (http:// www.efsa.eu.int/press room/efsa journal 2004/catindex fr.html) et peuvent être régulièrement transmis par messagerie électronique, en s'inscrivant sur la page d'accueil de l'EFSA (http://www.efsa. eu.int) ou en envoyant un message à l'adresse suivante: newsletter@efsa.eu.int. Près de 6 000 exemplaires de l'EFSAnews ont ainsi été distribués durant l'année 2004.

L'EFSA dispose à présent de six fiches d'informations. Cinq d'entre elles fournissent des informations générales sur l'Autorité (structure de l'EFSA;



histoire; forum consultatif; science; communication), tandis que la sixième apporte des explications spécifiques sur différents points concernant l'EFSA, sous forme de réponses à des questions fréquemment posées (QFP). En outre, une brochure a été publiée au format de poche, en vue de présenter de manière succincte et concise le rôle et l'organisation de l'EFSA, ainsi que les travaux menés et les résultats obtenus.

Le rapport annuel, l'EFSAnews, les fiches d'informations et la brochure sont disponibles en anglais, français, allemand et italien.

En décembre 2004, l'EFSA a entrepris de diffuser une série de publications, fournissant des comptes rendus analytiques des colloques scientifiques (3) organisés par l'EFSA. Le premier numéro se concentre sur les DIOXINES: méthodologies et principes de détermination des doses ingérées tolérables pour les dioxines, furannes et PCB du type dioxine.

Une copie papier des publications de l'EFSA peut être obtenue gratuitement, sur simple demande transmise par messagerie électronique (newsletter@efsa.eu.int), en indiquant l'adresse postale complète.

Site internet

L'EFSA a lancé son nouveau site internet en mars 2004, passant d'une présentation statique des informations en ligne à un style plus dynamique. Grâce à sa conception nouvelle et à sa capacité accrue, ce site internet a été, dès le début, bien accueilli par les visiteurs qui ont tôt fait de s'inscrire pour recevoir régulièrement les «Actualités» et le bulletin *EFSAnews* par messagerie électronique.

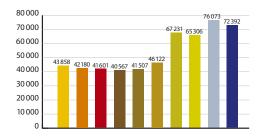
Les activités scientifiques de l'EFSA ont connu un développement considérable au cours de l'année, comme en atteste l'adoption de 159 avis, dont 146 ont été publiés sur le site internet. Il convenait, dès lors, de donner davantage d'ampleur au site internet de l'EFSA pour permettre la publication de ces avis et faire en sorte qu'il puisse accueillir de nouvelles sections dans lesquelles des déclarations et rapports scientifiques pourraient aussi être diffusés. De plus, certains des travaux menés par les services scientifiques experts de l'EFSA ont également été publiés sur le site internet,

notamment la section relative à la surveillance des zoonoses et à la collecte des données, et celle consacrée aux évaluations des EST. La section «Science» du site internet couvre, en outre, la série de colloques scientifiques organisés par l'EFSA.

De surcroît, le site internet permet à tous ceux qui ne peuvent pas assister en personne aux réunions du conseil d'administration de l'EFSA d'écouter et de voir les débats publics dans leur intégralité et en temps réel (grâce à la fonction de webstreaming ou «vidéoconférence unidirectionnelle», c'est-à-dire la retransmission en direct sur le site internet de l'EFSA) — une possibilité dont près de 580 visiteurs du site se sont prévalus en 2004. Cependant, les visiteurs qui ont eu accès à la vidéo accessible sur demande après les réunions ont été plus nombreux encore (environ 1 070 personnes). Les documents devant être discutés par le conseil d'administration sont publiés avant chaque réunion. Sur les pages du site consacrées au conseil d'administration, de nouvelles sections, concernant ses activités et initiatives ainsi que les textes statutaires, ont été activées en 2004.

Au fur et à mesure de l'expansion des activités du forum consultatif, des sections nouvelles ont été créées afin de couvrir les activités des groupes de travail du forum et les événements organisés par le forum. À titre d'exemple, un rapport complet de l'événement qui s'est tenu à Berlin,

Visiteurs du site internet de l'EFSA en 2004



durant l'automne 2004, peut être consulté sur ces pages internet, y compris des citations et exposés.

Le site internet de l'EFSA témoigne de l'importance que celle-ci accorde à la nécessité de toucher toutes les parties intéressées. Pour ce faire, une section du site a été spécifiquement réservée aux parties intéressées et aux aspects qui les concernent en priorité, à savoir les consultations et les événements, tels que le colloque des parties intéressées organisé à Berlin en novembre 2004.

La participation en ligne aux nombreuses procédures de consultation est désormais une pratique courante sur le site. Durant l'année 2004, celle-ci a inclus, entre autres, la présentation de notifications sur les produits existants utilisés comme additifs destinés à l'alimentation des animaux et la présentation de demandes concernant des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale génétiquement modifiés. Le site internet offre, en outre, aux visiteurs la possibilité de demander en ligne à pouvoir participer aux réunions, y compris celles du conseil d'administration, ou à toute autre manifestation publique de l'Autorité.

Un nombre considérable de candidats ont répondu, via le site internet, aux avis de vacances publiés dans la section «Opportunités», pour chacun des postes à pourvoir, enrichissant ainsi la liste de réserve de recrutement. De même, les divers appels d'offres publiés en ligne ont été suivis de très nombreuses réponses.

En mars 2004, 43 858 visiteurs avaient déjà consulté le tout nouveau site internet de l'EFSA. Les chiffres relevés en décembre 2004 montrent une hausse régulière de l'intérêt manifesté au cours de l'année pour ce site, puisque le nombre total de visiteurs enregistré durant ce mois s'élevait à 72 392.

À l'heure actuelle, le service de transmission des «Actualités» par messagerie électronique compte 5 087 abonnés et l'*EFSAnews* est distribué essentiellement via le site internet. Environ 80 % des exemplaires sont livrés au format électronique, au départ du service d'abonnement à ce bulletin disponible sur le site.

AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS - 35

Mat say, my his his say or or or or or

(5) Les colloques scientifiques sont des réunions visant à l'instauration d'une meilleure compréhension des questions scientifiques fondamentales portant sur l'évaluation des risques liée aux aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. Ces réunions sont souvent l'occasion pour les experts d'échanger leurs vues de manière interactive.

Principales réalisations et faits marquants



4.4. Le forum consultatif

Le forum consultatif constitue l'organe consultatif de l'EFSA. Il se compose des représentants de l'EFSA et de ceux des agences de sécurité des aliments et autres instances nationales compétentes qui accomplissent des tâches analogues à celles de l'EFSA. Ce forum, qui a tenu sa première réunion en mars 2003, comprend également des observateurs venant de Norvège, d'Islande et de Suisse ainsi qu'un représentant de la Commission européenne. Le forum consultatif est présidé par le directeur exécutif de l'EFSA. Durant l'année 2004, le forum consultatif s'est efforcé, d'une part, de stimuler la collaboration entre tous les États membres de l'UE en vue d'une coopération accrue en matière de sécurité des aliments et, d'autre part, de procéder, lors de ses réunions, à l'identification des problèmes émergents.

Le forum consultatif de l'EFSA a organisé son premier événement public les 8 et 9 novembre 2004 à Berlin, dans les locaux du *Bundesinstitut für Risikobewertung* (Institut fédéral allemand pour l'évaluation des risques). Plus de 350 personnes — provenant d'organisations internationales, d'agences nationales de sécurité des aliments et de centres universitaires et de recherche — ont participé à cette manifestation. Les participants ont pu ainsi exprimer leurs points de vue, échanger leurs expériences et prendre part à des débats sur la coopération européenne dans le domaine de l'évaluation des risques.

Peu de temps après, un numéro spécial de l'*EFSAnews* a été consacré à cet événement. Des informations complètes et un compte rendu analytique de cette manifestation sont accessibles sur le site internet de l'*EFSA*.

Le forum a organisé, par ailleurs, quatre réunions ordinaires en 2004, qui se sont tenues dans différentes capitales européennes. Celles-ci ont eu lieu le 13 février à Dublin, le 6 avril à Helsinki, le 8 juin à Budapest et les 30 septembre et 1^{er} octobre à Rome. Parmi les divers points à l'ordre du jour de la réunion de Dublin, figuraient la menace de la grippe aviaire

et la question du saumon et de la dioxine. C'est au cours de cette même réunion qu'a été discuté le plan de gestion pour 2004.

Les points scientifiques abordés lors de la réunion d'Helsinki du 6 avril avaient trait à la présence de méthylmercure dans le poisson, à l'appel relatif aux données nationales sur les quantités ingérées ainsi qu'à la mise à jour et au rappel concernant les données demandées par l'EFSA sur le semicarbazide (SEM).



Forum consultatif, Rome, septembre 2004

La première réunion du forum après l'élargissement de l'UE s'est tenue dans un nouvel État membre, à savoir la Hongrie. L'ordre du jour portait, entre autres, sur la création d'un extranet pour le forum consultatif et sur un document d'information sur les réunions des parties intéressées aux groupes scientifiques GMO et FEEDAP.

Le forum consultatif a organisé sa dernière réunion de 2004 dans le futur pays d'accueil de l'EFSA: l'Italie. Cette réunion a été divisée en deux parties car l'EFSA avait préparé un exercice de scénario de crise, mettant les agences nationales, de même que l'EFSA et la Commission européenne, dans une situation de crise potentielle. Cet exercice s'est avéré utile, dans la mesure où il a permis de définir avec précision quels devraient être les rôles et responsabilités des principaux acteurs en cas de crise. L'un des points discutés lors de la réunion ordinaire qui a suivi cet exercice de crise concernait l'utilisation des espèces et préparations botaniques. Les membres du forum consultatif ont également eu une discussion préparatoire sur la composition des groupes scientifiques de l'EFSA et le profil des experts requis, et ils ont échangé leurs avis sur le programme de travail pour 2005.

Les procès-verbaux des réunions, de même que d'autres documents y afférents, sont — comme toujours — accessibles sur le site internet de l'EFSA.

Le forum consultatif dispose de deux groupes de travail, un en charge de la communication et un autre en charge des technologies de l'information; tous deux se sont réunis à plusieurs reprises en 2004 et ont engrangé des résultats satisfaisants.

Le groupe de travail «Communication» est présidé par l'EFSA et sert de lien entre tous les services de communication des agences nationales de sécurité des aliments. La mission de ce groupe est de définir une approche de la communication des risques dans la chaîne alimentaire, fondée sur la collaboration et l'information. Le groupe, qui s'est réuni à quatre reprises en 2004, a suivi les activités du forum consultatif ainsi que les initiatives de l'EFSA et des autorités nationales, de manière à tirer des enseignements et améliorer la communication à l'avenir. Le groupe a déterminé un modèle concernant les questions essentielles, afin de faciliter l'échange d'informations entre les membres sur les activités de communication menées dans leur propre pays. Le groupe s'est intéressé, plus particulièrement, à l'exercice de scénario de crise proposé par le forum consultatif, pour pouvoir développer des liens et outils supplémentaires de communication lorsque de tels incidents surviennent. En vue de définir les meilleures pratiques en matière de communication des risques, le groupe de travail a passé en revue la communication diffusée en 2004 sur le semicarbazide et les aliments pour bébés, à la suite d'un avis émis par l'EFSA en octobre 2003.

Les membres du groupe de travail «TI», qui est présidé par l'EFSA et regroupe les experts des instances nationales dans le domaine des technologies de l'information, ont eu des contacts réguliers entre eux, que ce soit lors de leurs réunions ou via les moyens électroniques de communication. Ces contacts avaient pour but de poursuivre le développement de l'extranet du forum consultatif (dont une phase d'essai a été lancée en 2004) et des installations de vidéoconférence. Grâce aux progrès remarquables enregistrés dans le cadre de ces deux projets, ceux-ci devraient être pleinement opérationnels dans le courant de 2005.

Événement du forum consultatif, Berlin, 8 et 9 novembre 2004

45 Relations extérieures

Relations avec les parties intéressées

L'EFSA considère qu'il est extrêmement important de maintenir un dialogue constant avec toutes les organisations qui ont un intérêt légitime dans les domaines d'activité relevant de la compétence de l'EFSA. Dans le cadre de sa politique à l'égard des parties intéressées et de sa politique globale de transparence et d'ouverture, l'EFSA a continué, en 2004, à développer ses activités avec les parties intéressées.

S'appuyant sur les résultats du premier colloque des parties intéressées de l'EFSA qui a eu lieu à Ostende (Belgique) en octobre 2003, le conseil d'administration de l'EFSA a convenu de diverses initiatives en avril 2004 visant à renforcer les relations avec les parties intéressées. Ces activités, dont beaucoup se sont déroulées durant l'année 2004, ont atteint leur point culminant avec la tenue, au mois de novembre, du deuxième colloque des parties intéressées à Berlin. Voici, à titre indicatif, quelques-unes des actions mises en place en 2004:

- Les réunions du conseil d'administration ont été ouvertes au public et diffusées, en temps réel, sur le site internet par vidéoconférence unidirectionnelle (webstreaming);
- Les documents concernant les réunions du conseil d'administration et du forum consultatif ont été mis à disposition sur le site internet, avant la tenue des réunions;
- Les ordres du jour et procès-verbaux des réunions du comité scientifique et des groupes scientifiques ont été publiés sur le site internet;
- Les informations relatives à l'EFSA ont été notifiées aux parties intéressées avant leur publication;
- Des réunions bilatérales, portant sur des sujets divers, ont régulièrement eu lieu avec les parties intéressées durant l'année; de même, l'EFSA a

Principales réalisations et faits marquants

régulièrement participé aux réunions accueillies par les parties intéressées;

- Un système de communication par messagerie électronique a été mis en place pour informer les abonnés des nouveautés sur le site internet de l'EFSA et un bulletin d'information sur l'EFSA fait désormais l'objet d'une publication régulière;
- Le registre des questions scientifiques a été rendu plus transparent, afin de permettre le suivi de l'état d'avancement des questions adressées à l'EFSA;
- Des consultations scientifiques ont eu lieu, notamment dans le domaine des OGM (mai 2004 et décembre 2004) et des additifs alimentaires (mai 2004);
- Deux colloques scientifiques ont été organisés (juin et décembre 2004).

Organisé à Berlin en novembre 2004, le deuxième colloque des parties intéressées a constitué un important pas en avant sur la voie de la stratégie de l'EFSA à l'égard des parties intéressées (4). Ce colloque, qui se voulait ouvert et interactif, a permis aux organisations œuvrant dans les domaines couverts par l'EFSA d'échanger leurs points de vue sur l'avenir de l'EFSA et, plus particulièrement, sur les relations futures entre l'EFSA et ces organisations. Faisant suite à cette manifestation ainsi qu'aux demandes répétées des organisations concernées, l'EFSA a convenu de mettre sur pied une plate-forme de consultation des parties intéressées, qui aura pour tâche de dispenser des conseils au sujet des problèmes généraux ayant une incidence sur le travail de l'EFSA. Cette plate-forme fera des recommandations à l'EFSA sur les priorités à adopter, les points pour lesquels l'EFSA devrait envisager une consultation plus vaste, les méthodes de consultation, de même que les opinions des parties intéressées sur les matières traitées par l'EFSA de sa propre initiative (5). La plate-forme de consultation des parties intéressées commencera ses activités en 2005.



2e colloque des parties intéressées, Berlin, 9 et 10 novembre 2004

Tant les consultations publiques sur des sujets spécifiques que les colloques scientifiques organisés en 2004 ont suscité un très vif intérêt auprès des parties intéressées. Ces deux exercices se sont révélés tout à fait concluants pour l'EFSA, comme en témoignent non seulement le haut niveau de participation, mais aussi et surtout la qualité des contributions et les débats fructueux. À titre d'exemple, la consultation publique sur le document d'orientation pour l'évaluation des risques des plantes génétiquement modifiées et des aliments dérivés destinés à l'alimentation humaine et animale a été suivie d'une audition publique, au cours de laquelle les parties intéressées ont pu discuter du document avec des experts. À la suite de cette audition et d'une communication écrite, le document a été révisé par le groupe GMO. Il a été finalement adopté en septembre 2004 et publié sur le site internet. Un exercice similaire a également été mené dans le domaine des additifs alimentaires.

Relations institutionnelles

Il est important de bien comprendre le contexte institutionnel dans lequel l'EFSA opère. Le domaine des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale est régi par un ensemble complexe de directives et règlements européens. De nombreuses dispositions nécessitent que l'EFSA procède à une évaluation scientifique, pour que des mesures proportionnées de gestion des risques puissent être élaborées par la Commission. Contrairement aux autres agences européennes, le travail scientifique de

l'Autorité a un impact direct et notable sur une vaste gamme de propositions législatives, comme le montrent les questions à la fois très nombreuses et diversifiées qui sont adressées à l'EFSA par la Commission. En conséquence, beaucoup d'avis scientifiques émis par l'EFSA découlent directement de dispositions législatives nécessitant qu'une substance soit évaluée avant que son utilisation, en tant qu'aliment ou produit destiné à être utilisé sur ou dans des aliments, puisse être autorisée (c'est le cas, notamment, des additifs alimentaires, des OGM, des arômes et des pesticides). L'autre grand groupe de questions scientifiques résultant d'exigences législatives a trait aux aspects publics des produits présents dans les aliments destinés à l'alimentation humaine et animale, ainsi qu'au bien-être des animaux (ex.: questions relatives à la sécurité microbiologique, à l'ESB, aux EST ou aux contaminants).

Dans tous les cas, les avis scientifiques émis par l'EFSA peuvent être pris en compte par la Commission européenne, le Parlement et le Conseil, au même titre que d'autres facteurs légitimement considérés par les gestionnaires des risques comme formant la base de toute décision relative à la gestion des risques. Durant l'année 2004, les activités institutionnelles de l'EFSA ont été axées sur la nécessité de garantir une interface adéquate entre, d'une part, les activités menées par l'EFSA en matière d'évaluation, de gestion et de communication des risques et, d'autre part, celles exercées par ses principaux partenaires institutionnels.



Affaires internationales et institutionnelles

- (4) Voir http://www.efsa.eu.int/stakeholders/colloque_2/catindex_fr.html
- (5) Lire http://www.efsa.eu.int/mboard/mb_meetings/740/6mbreportfromstakeholderevent1.pdf

En augmentant l'effectif de son département Affaires internationales et institutionnelles, l'EFSA a permis d'accroître sa participation aux réunions du Parlement européen et du Conseil ainsi qu'aux réunions de réglementation convoquées par la Commission, au cours desquelles des sujets inhérents aux travaux de l'EFSA sont discutés. En 2004, plusieurs propositions législatives (telles que les projets de règlements sur les limites maximales de résidus et sur les allégations de santé) susceptibles d'avoir un impact considérable sur le travail et les ressources disponibles de l'EFSA ont été discutées au Conseil, au Parlement et dans les commissions permanentes contrôlées par la Commission. L'EFSA a entretenu des contacts réguliers, à tous les niveaux, avec le Parlement européen, le Conseil et la Commission afin de s'assurer que l'impact de cette nouvelle réglementation sur l'EFSA ainsi que tous les aspects scientifiques y afférents étaient bien appréhendés par ces diverses institutions et que tous les sujets de préoccupation exprimés de part et d'autre pouvaient être communiqués de manière proactive. Au fur et à mesure de l'avancement des propositions législatives au sein des diverses institutions européennes, l'EFSA peut ainsi se tenir au courant de leur impact potentiel sur les ressources humaines et autres de l'Autorité, ce qui lui permet de mesurer très tôt la charge de travail à laquelle elle pourrait avoir à faire face. Grâce à ces contacts, l'Autorité a contribué également à informer les personnes chargées d'examiner les propositions sur tous les aspects scientifiques et pratiques concernant le travail de l'EFSA.

Relations internationales

Durant l'année 2004, l'Autorité a accru sa visibilité sur la scène internationale. Des documents d'information sur les activités, les avis scientifiques et la communication de l'EFSA ont été largement distribués aux personnes de contact dans les organisations internationales (Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)). L'EFSA a procédé à des échanges d'informations avec ses partenaires

internationaux sur des rapports et avis importants avant leur publication, de sorte que ces informations puissent être partagées et évaluées avant leur diffusion.

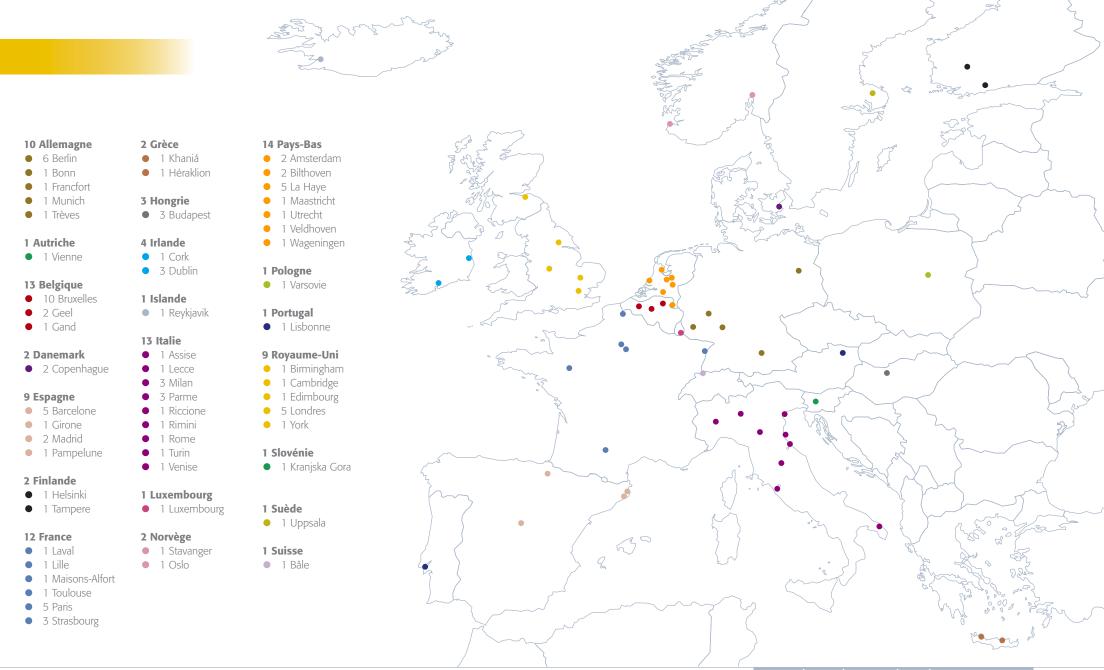
Des liens très étroits ont été noués avec les organes chargés de l'évaluation des risques liés à la sécurité des aliments dans les pays tiers et, notamment, dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, dans d'autres pays européens tels que la Norvège et la Suisse, ainsi que dans des pays hors d'Europe, comme le Canada, l'Australie, le Japon et les États-Unis. Des visites d'échange ont également eu lieu. l'EFSA s'est aussi beaucoup investie en 2004 dans l'extension et le maintien des réseaux d'experts, tant avec les organisations internationales qu'avec les autorités et institutions des pays tiers.

Des réunions ont été organisées avec des membres de l'OMS en 2004, à la suite desquelles les contacts ont été entretenus et renforcés, jetant ainsi les bases d'une collaboration entre l'EFSA et l'OMS à des travaux communs. Plusieurs initiatives ont été prévues et entreprises au cours de l'année 2004, telles que la programmation d'un atelier de travail organisé conjointement par le comité scientifique, l'OMS et l'Institut international des sciences de la vie (ILSI) sur des approches harmonisées pour l'examen des substances génotoxiques et cancérigènes. En outre, des initiatives ont été prises avec l'OCDE, le Canada (Santé Canada) et les États-Unis (FDA), en vue d'une étroite coopération dans le domaine de l'évaluation des risques liés aux pesticides.



Exposés oraux de l'EFSA

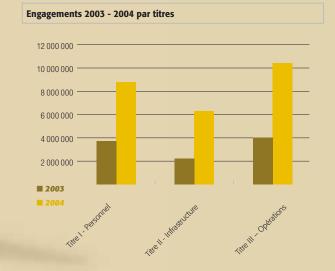


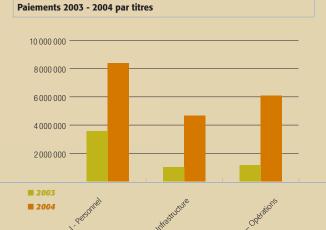


Rapport financier



En 2004, un montant de 25,5 millions d'euros a été engagé, compte tenu du report de 2003, tandis que ce montant s'élevait à 9,9 millions € en 2003. En 2004, les paiements se sont élevés à 19,1 millions €, contre 5,7 millions € en 2003. La ventilation de ces engagements et paiements par titres se présente comme suit:





Pour 2004, les crédits budgétaires se sont élevés à 29,1 millions d'euros, dont 73 % ont été engagés. Les 75 nouveaux agents recrutés en 2004 n'ont pas totalement permis de combler le fossé en matière de recrutement qui existait déjà en 2003. C'est l'un des principaux facteurs qui ont contribué à un recul du déploiement escompté du budget 2004. Ce recrutement inférieur a engendré un engagement de l'ordre de 75 % au titre I (dépenses du personnel), qui s'est répercuté au titre III (dépenses opérationnelles) où la main-d'œuvre inférieure s'est traduite par une baisse de l'activité par rapport au niveau escompté et par un taux d'engagement de 63 %.

2004	Crédits	Engagements	0/0	Paiements	0/0	Report	0/0
Titre I	11 508 947	8 641 035	75 %	8 251 435	95 %	389 600	5 %
Titre II	5 633 115	5 094 281	90 %	3 617 234	71 %	1 477 047	29 %
Titre III	11 950 000	7 516 929	63 %	4 050 801	54 %	3 466 128	46 %
Total	29 092 062	21 252 245	73 %	15 919 470	75 %	5 332 775	25 %

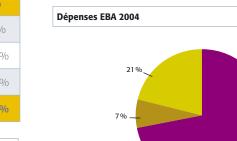
Sous le titre III, les dépenses inférieures ont concerné l'organisation des réunions, les activités de communication et les équipements informatiques. Le taux de paiement a atteint 75 % globalement, dont 25 % reportés sur 2005. Le report concerne les engagements contractuels enregistrés en 2004 mais pour lesquels une partie des services sera assurée en 2005 ou des services fournis au cours des derniers mois de 2004 dont le paiement sera effectué en 2005.

La ventilation des paiements et engagements montre que le décalage entre ces deux éléments s'est amoindri en cours d'exercice, en raison de l'accélération de l'exécution des paiements à partir du mois de juillet. Les efforts visant à accélérer les paiements en 2005 seront poursuivis.

l'Autorité. Bien que celle-ci soit encore en phase d'installation, le niveau d'activité réalisé, comme il est fait état dans les autres parties du présent rapport, est déjà en soi remarquable et ce, même si les ressources financières n'ont pas été pleinement exploitées.

L'exercice 2004 a été la première année d'exploitation complète de

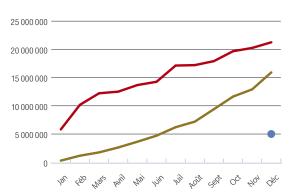
Sur base de l'Etablissement du Budget par Activité (EBA), c'est à dire après répartition des charges de personnel et d'infrastructure par activité, le total des dépenses peut être ventilé comme suit :





L'activité Administration englobe les départements Ressources humaines, Affaires juridiques, Finances, Installations et équipements, Comptabilité et Technologies de l'information. Les dépenses de la direction et du département Affaires internationales et institutionnelles sont ventilées au prorata des trois activités rapportées.

Exécution budgétaire 2004



■ Engagement ■ Paiement ■ Report

Rapport financier

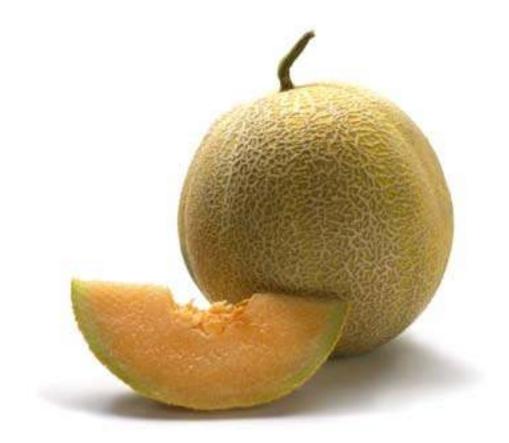
Comptes

L'EFSA a déployé des efforts considérables dans le domaine comptable, afin de répondre aux exigences de la nouvelle réglementation financière qui impose la publication d'une comptabilité d'exercice à compter de 2005. Des efforts similaires ont été consentis en vue de modifier l'organisation comptable de l'Autorité.



La mise en œuvre de ces nouvelles règles en matière de comptabilité contribue à faire entrer l'EFSA dans le cercle des institutions publiques qui se sont employées à améliorer leurs pratiques comptables.

Le rapport financier complet est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.eu.int/about_efsa/efsa_funding/accounts/ catindex_fr.html



Compte de résultat budgétaire pour 2004 et 2003	2004	2003
RECETTES		
Subventions de la Commission	22 566 000,00	10 284 000,00
Revenus financiers		
Total des recettes (a)	22 566 000,00	10 284 000,00
DEPENSES		
Personnel – Titre I du budget		
Paiements	8 251 435,31	3 566 745,61
Reports automatiques (vers n+1)	389 599,61	149 043,56
Reports non automatiques (vers n+1)		
Dépenses administratives - Titre II du budget		
Paiements	3 617 234,30	1 092 262,69
Reports automatiques (vers n+1)	1 477 046,63	1 189 370,95
Reports non automatiques (vers n+1)		
Dépenses opérationnelles - Titre III du budget		
Paiements	4 050 800,78	1 278 443,15
Reports automatiques (vers n+1)	3 466 128,32	2 894 873,62
Reports non automatiques (vers n+1)	351 608,75	
Total des dépenses (b)	21 603 853,70	10 170 739,58
Résultat budgétaire pour l'exercice (a-b)	962 146,30	113 260,42
Annulation des crédits reportés non utilisés	1 014 046,90	113 200,42
Différences de change de l'exercice	-1 401,25	-108,47
Balance de l'exercice précédent	113 151,95	100,17
Remboursements à la Commission européenne	-113 151,95	
BALANCE DE L'EXERCICE	1 974 791,95	113 151,95
latérête générée par la subunition et ramboursée à la Camarina		72 400 70
Intérêts générés par la subvention et remboursés à la Commission		32 488,39
Intérêts générés par la subvention et à rembourser à la Commission	93 917,51	

Rapport financier

Compte de résultat économique	2004	2003
Revenus d'exploitation		
d'entités non consolidées		
d'entités consolidées (CE)	20 591 208,05	10 170 848,05
Autres revenus d'exploitation		
d'entités non consolidées		
d'entités consolidées (CE)		
Total revenus d'exploitation	20 591 208,05	10 170 848,05
Charges administratives		
Frais de personnel	-7 564 080,34	-3 213 187,56
Bâtiment et frais y afférents	-4 191 758,24	-781 477,49
Dépenses de retraite		
Autres dépenses	-1 263 275,92	-535 597,85
Amortissements et réductions de valeur d'entités consolidées (CE)	-333 113,81	-204 312,6
Dépenses opérationnelles	-6 431 114,93	-2 159 236,2
Autres dépenses opérationnelles		
d'entités non consolidées		
d'entités consolidées (CE)		
Total des charges d'exploitation	-19 783 343,24	-6 893 811,7
Bénéfice / (perte) provenant des activités d'exploitation	807 864,81	3 277 036,28
Produits d'exploitation financiers		
d'entités non consolidées	392,02	969,18
d'entités consolidées (CE)		
Charges d'exploitation financières		
d'entités non consolidées	-6 666,00	-2 991,34
d'entités consolidées (CE)		
Bénéfice / (perte) sur opérations financières	-6 273,98	-2 022,1
Bénéfice / (perte) provenant des activités courantes	801 590,83	3 275 014,1.
Bénéfices exceptionnels		402 110,8
Pertes exceptionnelles	-26 644,12	
Bénéfice / (perte) provenant des activités exceptionnelles	-26 644,12	402 110,80
RESULTAT ECONOMIQUE DE L'EXERCICE	774 946,71	3 677 124,98

Bilan au 31.12.2003 & 2004					
ACI	ΠF		PA	SSIF	
	2004	2003		2004	2003
A. ACTIFS IMMOBILISES			A. CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles			Capital		
Programmes informatiques	422 909,75	362 222,00	Réserves		
Immobilisations corporelles			Soldes reportés	3 677 124,98	
Terrains et constructions			Résultat budgétaire non remboursé		
Installations et équipement			Résultat économique de l'exercice	774 946,71	3 677 124,98
Matériel informatique	1 034 795,31	701 158,35	Total	4 452 071,69	3 677 124,98
Mobilier et matériel roulant	150 751,96	106 348,87	B. PROVISIONS		
			Provisions pour risques et charges		
Autres immobilisations corporelles			Dettes financières		
Immobilisations financières			Total	0,00	0,00
			C. DETTES		
			Dettes à court terme		
			Avantages sociaux	12 975,98	7 832,26
Amortissements	-537 426,45	-204 312,64	Sécurité sociale et impôts	77 316,89	
Total	1 071 030,57	965 416,58	Créditeurs courants		
B. ACTIFS CIRCULANTS			Créditeurs divers		
Stocks			Entités consolidées (CE)	2 068 709,46	145,640.34
Créances à court terme			Charges à imputer et produits à reporter	2 686 079,27	1 534 630,24
Avances de tiers	323 380,50				
Avantages sociaux	49 720,35				
Créances courantes	798,87	792,35			
Créances diverses	35 893,98	40 459,29			
Entités consolidées (CE)	4 568 127,72				
Charges à reporter et produits acquis	46 667,27	1 774,63			
Valeurs disponibles					
Banques	3 201 534,03	4 341 784,97			
Caisses	,	·			
Régie d'avances		15 000,00			
Total	8 226 122,72	4 399 811,24	Total	4 845 081,60	1 688 102,84
TOTAL DE L'ACTIF	9 297 153,29	5 365 227,82	TOTAL DU PASSIF	9 297 153,29	5 365 227,82

Perspectives d'avenir



L'année 2005 sera à nouveau cruciale pour l'évolution de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, qui continue son développement pour devenir totalement opérationnelle dans tous ses domaines de compétence.

L'Autorité aura terminé son déménagement à Parme, en Italie, d'ici la fin de 2005. Même si de grandes avancées ont été réalisées grâce à l'aide précieuse des autorités italiennes, il va de soi que des questions importantes de planification, de personnel et de logistique restent à résoudre durant l'année.

L'EFSA devrait accroître ses activités dans la plupart de ses domaines de compétence, ce qui devra se refléter dans l'effectif total disponible pour mener à bien ces missions. Pour cette raison, le recrutement sera la condition essentielle d'un développement et d'une croissance réussis.

Le développement notable des missions tant scientifiques que de communication de l'Autorité en 2004 se poursuivra en 2005, moyennant un soutien opérationnel et administratif adéquat. L'accent sera mis sur le renforcement du prestige de l'Autorité comme organisation fondée sur l'excellence scientifique,

l'indépendance, l'ouverture et la transparence. En 2005, cet objectif sera atteint en particulier par le développement constant des compétences scientifiques internes de l'Autorité, l'élaboration de documents d'orientation sur les approches d'évaluation et l'organisation de rencontres scientifiques avec les parties intéressées. La portée du travail scientifique de l'Autorité sera étendue pour inclure l'épidémiologie animale et humaine des maladies d'origine alimentaire, les questions de santé alimentaire et les analyses de risque pour les plantes.

En 2005, l'EFSA renforcera sa stratégie de communication, de manière à asseoir sa réputation comme source d'information autorisée et fiable en matière d'évaluation des risques et de sécurité des aliments. L'EFSA mettra sur pied plusieurs initiatives essentielles en 2005, dont la création d'un groupe consultatif d'experts sur la communication des risques et l'organisation d'études auprès des consommateurs sur la perception des risques.

Le travail du forum consultatif qui consiste à favoriser des relations de collaboration plus étroites avec les agences nationales et les différentes autorités de l'Europe élargie demeurera primordial. Rassemblant des responsables ou directeurs

scientifiques des agences nationales, le forum se concentrera sur le développement de son rôle consultatif par l'organisation de réunions et l'intensification des échanges d'informations, qu'il s'agisse de données et rapports nationaux ou d'informations émanant de l'EFSA, à la fois durant les réunions et entre les réunions.

Outre cette plate-forme de mise en réseau, l'Autorité consolidera son rôle de pierre angulaire des réseaux européens de la sécurité des aliments au bénéfice des institutions européennes et des parties intéressées, devenant une véritable référence en matière de sécurité des aliments à l'échelle paneuropéenne. L'Autorité continuera à encourager les contacts avec ses homologues dans les pays européens et non européens, en vue d'instaurer des relations de travail et de collaboration avec ces pays et de renforcer son aura internationale croissante.

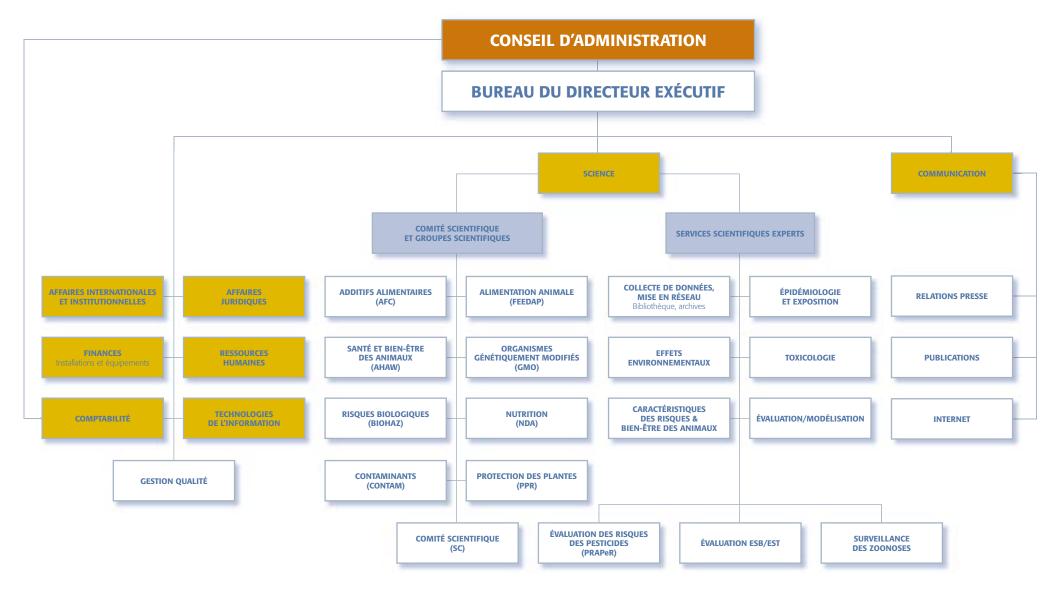
L'EFSA intensifiera le dialogue avec les parties prenantes, de manière à connaître leurs réactions et s'assurer ainsi que ses objectifs, ses priorités et ses résultats répondent à leurs attentes. Elle poursuivra aussi le développement de contacts étroits et le dialogue avec les parties intéressées de la société civile et avec ses partenaires institutionnels.

Annexe I: Organigramme 2004 de l'EFSA



Annexe I:

Organigramme 2004 de l'EFSA



Annexe II: Liste des avis scientifiques adoptés



Annexe II:

Le tableau suivant reprend tous les avis adoptés depuis la création de l'EFSA jusqu'au mois de mars 2005.

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
1	GMO	EFSA-Q-2003-001	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification autrichienne de sa législation nationale concernant les OGM en référence à l'article 95(5) du Traité	4 juillet 2003
2	FEEDAP	EFSA-Q-2003-056	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit enzymatique Avizyme 1300® utilisé en tant qu'additif alimentaire pour les poules pondeuses	9 septembre 2003
	SC	EFSA-Q-2003-100	Recommandation du SC relative à un format général des avis scientifiques de l'EFSA	17 septembre 2003
	SC	EFSA-Q-2003-101	Recommandation du SC relative aux directives de l'EFSA dans le cadre de la préparation des demandes d'avis scientifiques à l'EFSA	30 septembre 2003
3a	AFC	EFSA-Q-2003-230A	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 1 ^{re} liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide acrylique, ester méthylique, télomère avec 1-dodécane éthiol, esters d'alkyle en C16-C18	1 ^{er} octobre 2003
3b	AFC	EFSA-Q-2003-231	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 1 ^{re} liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: alcools secondaires en C12-C14. béta(2-hydroxyéthyoxy)-éthoxylés	1er octobre 2003
3c	AFC	EFSA-Q-2003-232	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 1 ^{re} liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide stéarique 9,10-dihydroxy	1er octobre 2003
3d	AFC	EFSA-Q-2003-233	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 1 ^{re} liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide oléique, sel de cobalt	1er octobre 2003
4	PPR	EFSA-Q-2003-006	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation du mépanipyrim dans le contexte de la directive 91/414/CEE du Conseil	23 octobre 2003
5	PPR	EFSA-Q-2003-007	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation de l'azinphos-méthyl dans le contexte de la directive 91/414/CEE du Conseil	3 novembre 2003
6	FEEDAP	EFSA-Q-2003-008	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif au produit «BioPlus 2B» qui contient des micro-organismes et est autorisé en tant qu'additif alimentaire conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil	12 novembre 2003
7	FEEDAP	EFSA-Q-2003-054	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité d'emploi du produit «Yea Sacc» pour chevaux de loisir	13 novembre 2003
8	FEEDAP	EFSA-Q-2003-048	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la réévaluation du coccidiostatique Stenorol conformément à l'article 9G de la directive 70/524/CEE du Conseil	13 novembre 2003
9	GMO	EFSA-Q-2003-002	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité des aliments et des ingrédients alimentaires dérivés du maïs génétiquement modifié NK603 tolérant à un herbicide, pour lequel une demande de mise sur le marché a été soumise par Monsanto dans le cadre de l'article 4 du règlement (CE) n° 258/97 sur les aliments nouveaux	25 novembre 2003

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
10	GMO	EFSA-Q-2003-003	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification par Monsanto (référence CE/ES/00/01) de la mise sur le marché du maïs génétiquement modifié NK603 tolérant à un herbicide, à des fins d'importation et de transformation, dans le cadre de la section C de la directive 2001/18/CE	25 novembre 2003
11	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-028	Avis du groupe scientifique BIOHAZ concernant le processus de production de biogaz par hydrolyse haute pression en tant que méthode d'élimination sûre des sous-produits animaux de catégorie 1 non destinés à la consommation humaine	26 novembre 2003
12	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-029	Avis du groupe scientifique BIOHAZ sur l'interprétation des résultats de la surveillance dans l'UE des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) chez les ovins et les caprins, les stratégies d'abattage en cas d'EST de petits ruminants et la sécurité liée à l'EST de certains produits provenant de petits ruminants	26 novembre 2003
13	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-025	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif à la «Tuberculose chez les bovins: risques pour la santé humaine et stratégies de lutte»	26 novembre 2003
14	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-026A	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif aux effets des nitrites/nitrates sur la sécurité microbiologique des produits carnés	26 novembre 2003
15	NDA	EFSA-Q-2003-075	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission dans le cadre de la réglementation sur les aliments nouveaux, relatif à la demande d'incorporation d'un mélange de phytosterols et phytostanols dans des boissons lactées, présentée par la société Forbes Medi-Tech	26 novembre 2003
	SC	EFSA-Q-2003-102	Recommandation du SC relative aux activités de l'EFSA lors d'une crise	30 novembre 2003
16	FEEDAP	EFSA-Q-2003-041	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'efficacité et à l'innocuité du coccidiostatique Koffogran	3 décembre 2003
17	FEEDAP	EFSA-Q-2003-044	Avis du groupe scientifique FEEDAP à la demande de la commission de réévaluation du coccidiostatique DECCOX, conformément à l'article 9G de la directive 70/524/EEC du Conseil	3 décembre 2003
18	GMO	EFSA-Q-2003-004	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif aux notes explicatives en complément de la partie B de l'annexe II à la directive du Conseil 90/219/CEE, telle que modifiée par la directive 98/81/CE, relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés	11 décembre 2003
19	AFC	EFSA-Q-2003-229	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à la L-carnitine-L-tartrate utilisée dans les aliments visant des objectifs nutritionnels particuliers	3 novembre 2003
20	AFC	EFSA-Q-2003-124	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au sulfate de calcium utilisé dans les aliments visant des objectifs nutritionnels particuliers	10 décembre 2003
21	AFC	EFSA-Q-2003-130	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à la N-Acetyl-L-cystéine utilisée dans les aliments visant des objectifs nutritionnels et médicaux particuliers	10 décembre 2003
22	AFC	EFSA-Q-2003-131	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à la N-Acetyl-L-méthionine dans les aliments visant des objectifs médicaux particuliers	10 décembre 2003
23	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-028	Avis du groupe scientifique BIOHAZ concernant le «processus de production de biodiesels» en tant que méthode d'élimination sûre des sous-produits animaux de catégorie 1	2 juin 2004

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
24a	AFC	EFSA-Q-2003-211	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 2e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: éthylène carbonate	7 janvier 2004
24b	AFC	EFSA-Q-2003-212	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 2° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide méthacrylique, ester 2-sulfoéthylique	7 janvier 2004
24c	AFC	EFSA-Q-2003-179	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 2e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: trioxyde de diantimoine	7 janvier 2004
24d	AFC	EFSA-Q-2003-182	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 2º liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: cis-endo-bicyclo[2.2.1]heptane-2,3-acide dicarboxylique, sel disodique de l'acide éthylènediaminetétracétique	7 janvier 2004
24e	AFC	EFSA-Q-2003-196	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 2° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide pimélique, sel de calcium	7 janvier 2004
25	FEEDAP	EFSA-Q-2003-011	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité de la préparation d'enzymes Finase utilisée comme additif pour l'alimentation animale destinée aux poules pondeuses, aux dindons et truies	27 janvier 2004
26	FEEDAP	EFSA-Q-2003-053	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité de «Biosprint BCCMTM/MUCL39885» pour les vaches laitières	27 janvier 2004
27	FEEDAP	EFSA-Q-2004-003	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit enzymatique Belfeed B1100 MP/ML en tant qu'additif destiné aux poules pondeuses	28 janvier 2004
28	FEEDAP	EFSA-Q-2003-051	Avis du groupe scientifique FEEDAP sur la sécurité du produit de la catégorie des micro-organismes Turval B0399® utilisé en tant qu'additif pour l'alimentation animale destiné aux porcelets sevrés	28 janvier 2004
29	GMO	EFSA-Q-2003-078	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification par Monsanto (référence C/NL/98/11) de mise sur le marché du colza GT73 tolérant à un herbicide à des fins d'importation et de transformation dans le cadre de la section C de la directive 2001/18/CE	11 février 2004
30	NDA	EFSA-Q-2003-019	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une évaluation des protéines du lait de chèvre comme source de protéines pour les préparations pour nourrissons et les préparations de suite	19 février 2004
31	NDA	EFSA-Q-2003-020	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une évaluation de l'innocuité et du caractère approprié des fructo-oligosaccharides destinés à des préparations pour nourrissons et à des préparations de suite convenant à l'alimentation particulière des nourrissons	19 février 2004
32	NDA	EFSA-Q-2003-016	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation des aliments allergéniques à des fins d'étiquetage	19 février 2004
33	NDA	EFSA-Q-2003-018F	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de vanadium par l'alimentation	19 février 2004

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
34	CONTAM	EFSA-Q-2003-030	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif au mercure et au méthylmercure dans les aliments	24 février 2004
35	AFC	EFSA-Q-2003-116	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'éthylcellulose utilisée comme additif alimentaire	17 février 2004
36	AFC	EFSA-Q-2003-125	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au monohydrate de créatine utilisé dans des aliments destinés à une alimentation particulière	17 février 2004
37a	AFC	EFSA-Q-2003-198	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 3 ^e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: cire de polyéthylène	15 mars 2004
37b	AFC	EFSA-Q-2003-200	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 3 ^e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: cire de polypropylène	15 mars 2004
37c	AFC	EFSA-Q-2003-207	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 3° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: 2,4,4'-Trichloro-2'-hydroxydiphényle éther (triclosan)	15 mars 2004
39	CONTAM	EFSA-Q-2003-035	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'aflatoxine B1 en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	3 février 2004
40	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-090	Avis du groupe scientifique BIOHAZ relatif à la sécurité vis-à-vis des risques biologiques, dont les EST, de l'application d'engrais et amendements organiques sur les pâturages	3 mars 2004
41	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-095	Avis du groupe scientifique BIOHAZ concernant l'infectiosité liée aux amygdales des bovins et à la consommation de langue de bœuf au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	4 mars 2004
42	FEEDAP	EFSA-Q-2003-045	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la réévaluation du coccidiostatique Elancoban en vertu de l'article 9G de la directive 70/524/CEE du Conseil	4 mars 2004
43	FEEDAP	EFSA-Q-2003-112	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à l'impact environnemental de Phaffia rhodozyma riche en astaxanthine (Ecotone®) en tant qu'additif alimentaire conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil	1 avril 2004
44	AHAW	EFSA-Q-2003-094	Avis du groupe scientifique AHAW, en réponse à une question de la Commission, relatif au bien-être des animaux pendant leur transport	30 mars 2004
45	AHAW	EFSA-Q-2003-093	Avis du groupe scientifique AHAW, en réponse à une question de la Commission, relatif aux aspects concernant le bien-être des principales espèces commerciales d'animaux soumises aux principaux systèmes d'étourdissement et de mise à mort	15 juin 2004
48	GMO	EFSA-Q-2003-109	Avis du groupe scientifique GMO concernant l'utilisation de gènes de résistance aux antibiotiques en tant que gènes marqueurs dans les plantes génétiquement modifiées.	2 avril 2004
49	GMO	EFSA-Q-2003-089	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification par Monsanto (référence C/DE/02/9) de mise sur le marché du maïs génétiquement modifié au regard de la protection contre les insectes MON 863 et MON 863 x MON 810, à des fins d'importation et de transformation dans le cadre de la section C de la directive 2001/18/CE	2 avril 2004

st Les numéros manquants indiquent soit un avis scientifique combiné soit le retrait d'une question

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
50	GMO	EFSA-Q-2003-121	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité des aliments et des ingrédients alimentaires dérivés du maïs génétiquement modifié au regard de la protection contre les insectes MON 863 et MON 863 x MON 810, et pour lequel une demande de mise sur le marché a été soumise par Monsanto dans le cadre de l'article 4 du règlement (CE) n° 258/97 sur les aliments nouveaux	2 avril 2004
51	FEEDAP	EFSA-Q-2004-001	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit Oralin destiné au chien	15 avril 2004
52	FEEDAP	EFSA-Q-2003-055	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit «MLB» Lactobacillus acidophilus destiné au chien	15 avril 2004
53	FEEDAP	EFSA-Q-2003-042	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la réévaluation du coccidiostatique Avatec conformément à l'article 9G de la directive 70/524/CEE du Conseil	15 avril 2004
54	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-027	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif aux procédures d'inspection des viandes d'agneau et de chevreau	22 avril 2004
55	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-013A	Avis du groupe scientifique BIOHAZ concernant la demande du Royaume-Uni pour l'obtention du statut sanitaire de risque modéré d'ESB	21 avril 2004
56	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-013B	Avis du groupe scientifique BIOHAZ relatif à la justification scientifique de proposition d'amendements au plan d'exportation en fonction de la date («Date Based Export Scheme», DBES) et à la règle dite des «plus de 30 mois» («Over Thirty Months», OTM) en vigueur au Royaume-Uni	21 avril 2004
57	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-098	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif aux méthodes d'étourdissement des bovins au regard de l'ESB	21 avril 2004
58	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-234	Avis du groupe scientifique BIOHAZ relatif au processus «combustion de suif en chaudière» en tant que méthode d'élimination sûre des sous-produits animaux (ABP) de catégorie 1 non destinés à la consommation humaine	22 avril 2004
59	NDA	EFSA-Q-2003-018A	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de vitamine C (acide L-ascorbique, ses calciums, ses sels de potassium et de sodium et le L-ascorbyl-6-palmitate)	28 avril 2004
60	NDA	EFSA-Q-2003-018H	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de silicium	28 avril 2004
61	PPR	EFSA-Q-2003-120	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation du daminozide dans le contexte de la directive 91/414/CEE du Conseil	11 mai 2004
62	FEEDAP	EFSA-Q-2003-086	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à l'efficacité du produit Toyocerin destiné aux porcs à l'engraissement	7 mai 2004
63	FEEDAP	EFSA-Q-2003-050	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation du coccidiostatique Kokcisan® 120G	7 mai 2004
	AFC	EFSA-Q-2003-193A	Déclaration du groupe scientifique AFC relatif à la reclassification de certains phthalates dans un but de cohérence avec les nouvelles directives du Comité scientifique de l'alimentation humaine relatives aux matériaux en contact avec les aliments: acide phtalique, ester dicyclohexylique	19 mai 2004
64	AFC	EFSA-Q-2003-073	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'huile de soja époxydée dans des matériaux en contact avec les aliments	26 mai 2004

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
65a	AFC	EFSA-Q-2003-210	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 4º liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: N,N'-Bis[4-(éthoxycarbonyl)phenyl]-,4,5,8naphthalènetétracarboxydiimide	26 mai 2004
65b	AFC	EFSA-Q-2003-223	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 4° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide Trimellitique et anhydride Trimellitique	26 mai 2004
65c	AFC	EFSA-Q-2003-187	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 4e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: méthylsilsesquioxane	26 mai 2004
65d	AFC	EFSA-Q-2003-202	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 4° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: verre contenant de l'argent (Argent-magnésium-calcium-phosphate-borate)	26 mai 2004
65e	AFC	EFSA-Q-2003-203	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 4° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: argent sodium hydrogène zirconium phosphate	26 mai 2004
65f	AFC	EFSA-Q-2003-221	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 4º liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide benzoïque, 4,4'-(1,3,6,8-tétrahydro-1,3,6,8-tétraoxbenzo[lmn][3,8]phénanthroline-2,7-diyl)bis, ester diéthylique	26 mai 2004
	AFC	EFSA-Q-2003-188	Déclaration du groupe scientifique AFC relatif à un mélange d'ester n-décylique n-octylique d'acide phtalique (50% poids/poids), d'ester di-n-décylique d'acide phtalique (25% poids/poids) et d'ester di-n-octylique d'acide phtalique (25% poids/poids)	26 mai 2004
	AFC	EFSA-Q-2003-193B	Déclaration du groupe scientifique AFC relatif à la reclassification de certains phthalates dans un but de cohérence avec les nouvelles directives du Comité scientifique de l'alimentation humaine relative aux matériaux en contact avec les aliments: acide phtalique, diesters avec hexadécanol et/ou octadécanol - acide phtalique, ester diéthylique — ester di-n-octylique / n-décylique d'acide phtalique - acide phtalique, ester n-hexadécylique n-octadécylique - acide phtalique, ester bis (alkoxyalkylique C3-C18) - acide phtalique, ester bis (2-méthoxyéthylique) - acide phtalique, ester disobutylique - acide phtalique, ester diisobutylique - acide phtalique, ester diisobutylique - acide phtalique, ester diin-nonylique - acide phtalique, ester di-n-octylique - acide phtalique, ester di-n-tridécylique - acide phtalique, ester di-n-nonylique - acide phtalique, ester di-n-octylique - acide phtalique, ester di-n-tridécylique - acide phtalique, ester sixtes avec glycolate de butyle et alcools, aliphatique, monohydroxylique, (C1-C4) - acide phtalique, esters mixtes avec glycolate d'éthyle et éthanol - o-acide phtalique, ester n-pentylique benzylique	26 mai 2004
66	FEEDAP	EFSA-Q-2003-012	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du changement de la souche du micro-organisme producteur de la préparation enzymatique Bio-Feed Phytase	31 mai 2004
67	AFC	EFSA-Q-2003-236	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au furfural et au furfural-diéthylacétal	2 juin 2004
68	FEEDAP	EFSA-Q-2003-082	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'innocuité et à l'efficacité du produit Nutrigrow utilisé comme source de protéine	7 juin 2004

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
69	FEEDAP	EFSA-Q-2003-043	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la réévaluation du coccidiostatique Cycostat 66G conformément à l'article 9 G de la directive 70/524/CEE du Conseil	8 juin 2004
70	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-088	Avis du groupe scientifique BIOHAZ sur un programme de surveillance de l'encéphalopathie des cervidés (Chronic Wasting Disease, CWD) au sein de l'Union européenne	3 juin 2004
71	CONTAM	EFSA-Q-2003-032	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif au plomb en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	2 juin 2004
72	CONTAM	EFSA-Q-2003-033	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif au cadmium en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	2 juin 2004
73	CONTAM	EFSA-Q-2003-036	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif au Deoxynivalenol (DON) en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	2 juin 2004
	SC	EFSA-Q-2003-106	Document de consultation du SC sur les espèces et les préparations botaniques couramment utilisées comme compléments alimentaires et les produits liés: évaluation cohérente et complète des risques et approches d'information des consommateurs	23 juin 2004
74	PPR	EFSA-Q-2004- 026	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation du dinocap dans le contexte de la directive 91/414/CEE du Conseil	30 juin 2004
	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-074	Rapport scientifique du groupe scientifique BIOHAZ sur l'évaluation des risques géographiques d'ESB (GBR) de l'Afrique du Sud	juillet 2004
	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-083A	Rapport scientifique du groupe scientifique BIOHAZ sur l'évaluation des risques géographiques d'ESB (GBR) du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de l'Australie, de la Suède et de la Norvège	juillet 2004
75	FEEDAP	EFSA-Q-2003-009	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité et l'efficacité du produit «BIO-COX 120G» conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil	1 ^{er} juillet 2004
76	FEEDAP	EFSA-Q-2003-047	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la réévaluation du coccidiostatique Sacox® 120 microGranulate conformément à l'article 9 G de la directive 70/524/CEE du Conseil	30 juin 2004
77	FEEDAP	EFSA-Q-2004-076	Mise à jour de l' avis du groupe scientifique FEEDAP sur la réévaluation du coccidiostatique Avatec conformément à l'article 9G de la directive 70/524/CEE du Conseil	1er juillet 2004
78	GMO	EFSA-Q-2004-062A	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'invocation de l'article 23 de la directive 2001/18/CE par l'Autriche	8 juillet 2004
79	GMO	EFSA-Q-2004-062B	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'invocation de l'article 23 de la directive 2001/18/CE par la Grèce	8 juillet 2004
80	NDA	EFSA-Q-2003-018E	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de bore (borate de sodium et acide borique)	8 juillet 2004

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
81	NDA	EFSA-Q-2003-022	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la présence d'acides gras trans dans les aliments et aux effets sur la santé humaine de la consommation d'acides gras trans	8 juillet 2004
82	AFC	EFSA-Q-2004-054	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'utilisation de certains additifs alimentaires dans des produits à base de gelée en mini-barquettes	12 juillet 2004
83	AFC	EFSA-Q-2004-063	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif aux para hydroxybenzoates (E 214-219)	13 juillet 2004
84	AFC	EFSA-Q-2003-141	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au butylhydroquinone tertiaire (BHQT)	12 juillet 2004
85	AFC	EFSA-Q-2003-138	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au Pullulan PI-20 utilisé comme un nouvel additif alimentaire	13 juillet 2004
86	AFC	EFSA-Q-2003-178	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au 2,2-bis(4-hydroxyphényl)propane bis(2,3-époxypropyl)éther (Éther de bisphénol A et de diglycidyle, BADGE) Ré. n° 13510 et 39700	13 juillet 2004
88	FEEDAP	EFSA-Q-2004-070	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité de la modification du micro-organisme producteur de la préparation enzymatique Bio-Feed Phytase destinée aux salmonidés	22 juillet 2004
89	CONTAM	EFSA-Q-2003-037	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif à la zéaralénone en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	28 juillet 2004
90	FEEDAP	EFSA-Q-2003-046	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la réévaluation de l'efficacité et de la tolérance du coccidiostatique Monteban® G100 conformément à l'article 9G de la directive 70/524/CEE du Conseil	27 juillet 2004
91	AHAW	EFSA-Q-2003-091	Avis du groupe scientifique AHAW, en réponse à une question de la Commission, relatif aux aspects concernant le bien-être animal lors de la castration des porcelets	13 juillet 2004
92	CONTAM	EFSA-Q-2004-016	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif à la toxicité des produits de la pêche appartenant à la famille des Gempylidae	30 août 2004
93	PPR	EFSA-Q-2004-058	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de l'EFSA, relatif à la comparabilité des modèles FOCUS des eaux souterraines et la cohérence de cette évaluation des risques de contamination des eaux souterraines	14 septembre 2004
94	PPR	EFSA-Q-2004-060	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation du méthamidophos en toxicologie dans le contexte de la directive du Conseil 91/414/CEE	14 septembre 2004
95	FEEDAP	EFSA-Q-2004-004	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'efficacité d'Endofeed (endo-1, 3(4)-béta-glucanase et endo-1, 4-béta-xylanase produit par Aspergillus niger) chez les poules pondeuses	14 septembre 2004
96	FEEDAP	EFSA-Q-2004-032	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du formaldéhyde en tant qu'additif alimentaire pour les volailles conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil	14 septembre

^{*} Les numéros manquants indiquent soit un avis scientifique combiné soit le retrait d'une question

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
97	FEEDAP	EFSA-Q-2004-069	wis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit Bio Feed Alpha CT et L concernant la capacité de cette souche de production à produire des toxines	
98	FEEDAP	EFSA-Q-2004-108	Avis du groupe scientifique FEEDAP à la demande de la Commission visant à actualiser l'avis rendu sur la sécurité du «Cycostat 66G» à base de chlorhydrate de robenidine, en tant qu'additif alimentaire conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil (article 9 G)	1er octobre 2004
99	GMO	EFSA-Q-2003-005	Document d'orientation du groupe scientifique GMO relatif à l'évaluation des risques liés aux plantes génétiquement modifiées et aux aliments destinés à l'alimentation humaine et animale dérivés	24 septembre 2004
100	CONTAM	EFSA-Q-2003-034	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif au fluor en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	22 septembre 2004
101	CONTAM	EFSA-Q-2003-039	Avis du groupe scientifique CONTAM relatif à l'ochratoxine A (OTA) en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	22 septembre 2004
102	CONTAM	EFSA-Q-2003-110	Avis du groupe scientifique CONTAM, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation des risques pour les consommateurs exposés aux organotines présents dans les aliments	
	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-083	Rapport scientifique du groupe scientifique BIOHAZ sur le modèle de surveillance de l'ESB (BSurvE) élaboré par le laboratoire communautaire de référence pour les EST	octobre 2004
103	AFC	EFSA-Q-2003-070	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'introduction d'un facteur de réduction lié à la teneur en matières grasses (FRTMG) des aliments consommés par les nourrissons et les enfants	
104	AFC	EFSA-Q-2003-118	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à la coumarine	6 octobre 2004
105	AFC	EFSA-Q-2003-145	Avis du groupe scientifique AFC relatif à l'acide cyanhydrique dans les arômes et autres ingrédients alimentaires dotés de propriétés aromatiques	7 octobre 2004
106	AFC	EFSA-Q-2003-139	Avis du groupe scientifique AFC relatif aux esters de saccharose d'acides gras (E 473) et aux sucroglycérides (E 474)	7 octobre 2004
107	AFC	EFSA-Q-2003-146	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au groupe d'évaluation des arômes 3 (FGE.03): acétals et esters aliphatiques primaires à thaîne linéaire avec esters contenant alcools saturés et acétals contenant alcools saturés et acétals contenant alcools chaîne ramifiée et acétals contenant aldéhydes à chaîne ramifiée, des groupes chimiques 1 et 2 pour les substances aromatisantes (règlement n° 1565/2000 de la commission (CE) du 18 juillet 2000)	
108	AFC	EFSA-Q-2003-149	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au groupe d'évaluation des arômes 6 (FGE.06): alcools, aldéhydes, acides, acétals et aliphatiques primaires à chaîne linéaire ou ramifiée avec esters contenant alcools insaturés des groupes chimiques 1 et 4 pour les substances aromatisantes (règlement n° 1565/2000 de la Commission (CE) du 18 juillet 2000)	7 octobre 2004
109a	AFC	EFSA-Q-2004-034	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide acrylique, Copolymère acide acrylique - acrylate de 2-éthylhexyle	22 octobre 2004

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis	Adopté le
109b	AFC	EFSA-Q-2004-053	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: 1,4-butanediol	22 octobre 2004
109c	AFC	EFSA-Q-2004-044	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: caprolactone	22 octobre 2004
109d	AFC	EFSA-Q-2004-097	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: alpha-Méthylstyrène	22 octobre 2004
109e	AFC	EFSA-Q-2004-045	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: éther perfluorométhylperfluorovinylique	22 octobre 2004
109f	AFC	EFSA-Q-2004-033	vis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: rops hydrogénés issus d'amidon hydrolysé	
109g	AFC	EFSA-Q-2003-213	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5 ^e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: 12-acétoxystéarate de 2,3-bis(acétoxy)propyle	
109h	AFC	EFSA-Q-2003-183	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: charbon de bois actif	
109i	AFC	EFSA-Q-2003-218	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: bis (poly12-hydroxystéarate) de polyéthylèneglycol-30	22 octobre 2004
109j	AFC	EFSA-Q-2003-201	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: silicate de magnésium-sodium-fluorure, acide silicique	22 octobre 2004
109k	AFC	EFSA-Q-2004-041	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 5° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: 1,3,5-Tris(4-benzoylphényl)benzène	
110	AHAW	EFSA-Q-2004-005	Avis du groupe scientifique AHAW, en réponse à une question de la Commission, relatif au risque de transmission de Mycobacterium avium subsp. paratuberculosis via le sperme d'animaux de l'espèce bovine	
111	PPR	EFSA-Q-2004-048	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation de l'alachlore dans le contexte de la directive 91/414/CEE du Conseil	28 octobre 2004
112	AFC	EFSA-Q-2003-237	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au sulfate de calcium comme substance minérale dans les aliments destinés à la population en général	

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis			
113	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-111	vis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif aux risques microbiologiques dans les préparations pour nourrissons et les préparations e suite			
114	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-080	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'utilisation des vaccins pour le contrôle des salmonelles chez les espèces aviaires	21 octobre 2004		
115	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-079	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'utilisation des antimicrobiens pour le contrôle de Salmonella chez les volailles	21 octobre 2004		
117	FEEDAP	EFSA-Q-2004-067	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit Avizyme 1200 pour les dindons à l'engrais	28 octobre 2004		
118	FEEDAP	EFSA-Q-2004-111	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit Kemzyme W Dry quant à la capacité des souches de Bacillus utilisées à la fabrication pour la production de toxines	19 novembre 2004		
119	FEEDAP	EFSA-Q-2003-115	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la tolérance du produit MLB pour les chats			
120	FEEDAP	EFSA-Q-2004-027	vis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit Bonvital (Provita E) pour les poulets à l'engraissement			
121	FEEDAP	EFSA-Q-2004-014	vis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à une évaluation préliminaire de la dangerosité du Nitarsone (acide nitro-phénylarsonique), et de ses métabolites, lorsque ce dernier est utilisé comme additif dans l'alimentation animale conformément au règlement (CE) n° 178/2002 et à article 15 du règlement (CE) n° 1831/2003			
122	AHAW	EFSA-Q-2003-085	Avis du groupe scientifique AHAW, en réponse à une question de la Commission, relatif aux normes relatives au microclimat dans les véhicules destinés au transport routier des inimaux			
123	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-122	Avis du groupe scientifique BIOHAZ concernant le risque d'infectiosité à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) lié à la dissémination de particules du cerveau dans le sang et la carcasse après l'étourdissement	21 octobre 2004		
124	GMO	EFSA-Q-2004-011	Avis du groupe scientifique GMO, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification (référence C/NL/00/10) concernant la mise sur le marché du maïs 1507 génétiquement modifié résistant aux insectes, en vue de son importation et de sa transformation, conformément à la section C de la directive 2001/18/CE, de Pioneer Hi-Bred International/Mycogen Seeds			
125	NDA	EFSA-Q-2003-018B	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose tolérable maximale de fer			
126	NDA	EFSA-Q-2004-091A	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification par l'AAC relative aux sirops de glucose à base de blé, en ce compris le dextrose, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
127	NDA	EFSA-Q-2004-091B	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de l'ACC sur les maltodextrines de blé en vertu de l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			

st Les numéros manquants indiquent soit un avis scientifique combiné soit le retrait d'une question

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis			
128	NDA	EFSA-Q-2004-092	Avis du groupe scientifique NDA sur une question de la Commission relative à une notification par Finnsugar relative aux sirops de glucose produits à partir d'amidon d'orge en vertu de l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	19 octobre 2004		
129	NDA	EFSA-Q-2004-125A	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de l'AIIBP et la FAIBP sur une protéine végétale hydrolysée par hydrolyse acide dans le cadre de l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	19 octobre 2004		
130	NDA	EFSA-Q-2004-120	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de la CEPS sur les distillats de céréales conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	19 octobre 2004		
131	NDA	EFSA-Q-2004-119	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de la CEPS sur les distillats de lactosérum conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	19 octobre 2004		
132	NDA	EFSA-Q-2004-118	is du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification émise par la Confédération européenne des producteurs de spiritueux EPS) sur les produits issus de la distillation de noix, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
133	NDA	EFSA-Q-2004-122	wis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de FEDIOL et IMACE sur l'huile et la graisse d'arachide entièrement affinées conformément à l'article 6 paragraphe 11 de la directive 2000/13/CE			
134	NDA	EFSA-Q-2004-084	wis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification émise par la Winemakers' Federation of Australia concernant les produits itiers et les produits à base d'œuf et de poisson utilisés dans la fabrication du vin, en vertu de l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
135	AFC	EFSA-Q-2004-007	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au L-methylfolate de calcium	28 octobre 2004		
137	CONTAM	EFSA-Q-2004-109	Rapport du groupe scientifique CONTAM, sur les résultats préliminaires concernant le furanne dans les aliments	7 décembre 2004		
138	FEEDAP	EFSA-Q-2004-006	Avis du groupe scientifique FEEDAP en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit Cyclatin destiné aux chiens et aux chats	2 décembre 2004		
139	FEEDAP	EFSA-Q-2004-099	Avis du groupe scientifique FEEDAP en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité et à l'efficacité du produit «FormiTM LHS», à base de diformiate de potassium, utilisé en tant qu'additif alimentaire dans l'alimentation des truies conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil			
140	FEEDAP	EFSA-Q-2004-029	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité et à l'efficacité du produit «conservateur KDF» utilisé pour la conservation du poisson cru			
141	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-026B	Avis du groupe scientifique BIOHAZ sur la révision de l'inspection de la viande de bovins élevés dans des systèmes de production intégrée			
142	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-002	Avis du groupe scientifique BIOHAZ concernant la pertinence et les points de détail des méthodes de congélation permettant la consommation humaine de viande infectée par l'inchinella ou Cysticercus			

st Les numéros manquants indiquent soit un avis scientifique combiné soit le retrait d'une question

Avis n°	Groupe Référence Titre de l'avis				
143	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-093	Avis du groupe scientifique BIOHAZ relatif à la détermination du risque d'ESB au Portugal	1 ^{er} décembre 2004	
	AFC	EFSA-Q-2003-017	Déclaration du groupe scientifique AFC relatif à l'acide borique et au borate de sodium en tant que sources de bore	8 décembre 2004	
	AFC	EFSA-Q-2004-095	Déclaration du groupe de travail sur les additifs du groupe scientifique AFC, relatif aux études réalisées pour évaluer l'innocuité de l'utilisation de la taurine et de D-glucurono-lactone dans les boissons énergétiques	9 décembre 2004	
144	PPR	EFSA-Q-2004-059	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'évaluation du méthamidophos en écotoxicologie dans le contexte de la directive 91/414/CEE du Conseil	14 décembre 2004	
145	PPR	EFSA-Q-2004-055	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de l'EFSA, relatif à la pertinence des scénarios actuels FOCUS eaux de surface pour estimer l'exposition dans le cadre de l'évaluation des risques d'écotoxicologie aquatique dans le contexte de la directive du Conseil 91/414/CEE	14 décembre 2004	
146	NDA	EFSA-Q-2003-018G	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de nickel		
147	NDA	EFSA-Q-2004-098	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de FEDIOL et IMACE concernant l'huile et la graisse de soja entièrement raffinées, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE		
148	NDA	EFSA-Q-2004-138	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification de SOFRALAB concernant le gluten de blé hydrolysé utilisé comme colle dans la fabrication du vin, dans le cadre de l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE		
149	NDA	EFSA-Q-2004-123	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification par Brewers of Europe et BFBi concernant la colle de poisson utilisée comme agent clarifiant dans les procédés de brassage, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	2 décembre 2004	
150	NDA	EFSA-Q-2004-121	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de DSM concernant la gélatine de poisson en vue de son utilisation en tant qu'additif (vecteur) dans des préparations à base de vitamines et caroténoïdes, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE		
151	NDA	EFSA-Q-2004-126	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de Givaudan Schweiz AG concernant la gélatine de poisson utilisée en tant que vecteur de goût, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE		
152	NDA	EFSA-Q-2004-135	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de GME concernant la gélatine de poisson, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE		
153	NDA	EFSA-Q-2004-127	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de Kenney & Ross Ltd. concernant la gélatine de poisson utilisée à diverses fins dans des aliments, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE		

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la notification de BSI concernant les extraits de fruits à coque (amandes, noix) utilisés comme arômes dans les distillats, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
154	NDA	EFSA-Q-2004-134				
155	NDA	EFSA-Q-2004-129A	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification d'EFFA concernant l'huile de feuilles de céleri, l'huile de graines de céleri et l'oléorésine de céleri, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	2 décembre 2004		
156	NDA	EFSA-Q-2004-129B	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification d'EFFA concernant l'huile de graines de moutarde et l'oléorésine de graines de moutarde, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	2 décembre 2004		
157	NDA	EFSA-Q-2004-128	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification d'IFF concernant l'huile de graines de moutarde, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	2 décembre 2004		
158	NDA	EFSA-Q-2004-117	vis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification d'EPA concernant le lactitol, conformément à l'article 6, paragraphe 11, e la directive 2000/13/CE			
159	NDA	EFSA-Q-2004-089	vis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la demande de commercialisation de l'huile Enova comme nouvel aliment dans l'UE			
160	FEEDAP	EFSA-Q-2003-059	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'utilisation du silicate de sodium et d'aluminium synthétique (zéolite) pour la réduction des risques de fièvre vitulaire chez la vache laitière			
161a	AFC	EFSA-Q-2003-230B	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 6° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: acide acrylique, ester méthylique, télomère avec 1-dodécane éthiol, esters d'alkyle en C16-C18	8 décembre 2004		
161b	AFC	EFSA-Q-2004-116	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 6° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: 2,4-bis(dodécylthiométhyle)-6-méthylphénol	8 décembre 2004		
161c	AFC	EFSA-Q-2004-047	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 6e liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: phosphure de fer			
161d	AFC	EFSA-Q-2004-110	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 6° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: styrène-anhydre maléique, copolymère, sel de sodium			
161e	AFC	EFSA-Q-2004-052	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 6° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: Polyester d'acide adipique avec glycérol ou pentaérythritol, esters avec un nombre pair d'acides gras non ramifiés en C12-C22			
161f	AFC	EFSA-Q-2004-141	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à une 6° liste de substances présentes dans des matériaux en contact avec les aliments: Polyéthylène-glycol phosphate d'éther tridécylique			

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis			
162	AFC	EFSA-Q-2003-072	vis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'utilisation d'huiles minérales dans des sacs de jute et de sisal			
163	AFC	EFSA-Q-2004-103	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité d'utilisation du dioxyde de titane rutile en tant qu'alternative à la forme anatase actuellement autorisée	7 décembre 2004		
164	AFC	EFSA-Q-2003-150	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au groupe d'évaluation des arômes 7 (FGE.07): alcools, cétones, esters saturés ou insaturés aliphatiques secondaires avec esters contenant alcools secondaires et des acides carboxyliques saturés à chaîne linéaire ou ramifiée du groupe chimique 5 pour les substances aromatisantes (règlement (CE) n° 1565/2000 de la Commission du 18 juillet 2000)	9 décembre 2004		
165	AFC	EFSA-Q-2003-152	Avis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au groupe d'évaluation des arômes 9 (FGE.09): alcools, cétones et esters saturés ou insaturés alicycliques secondaires avec esters contenant alcools alicycliques secondaires du groupe chimique 8 pour les substances aromatisantes (règlement (CE) n° 1565/2000 de la Commission du 18 juillet 2000)	9 décembre 2004		
166	AFC	EFSA-Q-2003-154	vis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif au groupe d'évaluation des arômes 11 (FGE. 11): alcools, cétones et esters saturés ou saturés aliphatiques secondaires avec un second groupement fonctionnel oxygéné secondaire ou tertiaire du groupe chimique 10 pour les substances aromatisantes (règlement E) n° 1565/2000 de la Commission du 18 juillet 2000)			
167	AFC	EFSA-Q-2004-066	wis du groupe scientifique AFC, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'aspartate de magnésium en tant que substance minérale lorsque utilisé comme source le magnésium dans les aliments destinés à des fins nutritionnelles particulières à usage médical			
168	FEEDAP	EFSA-Q-2003-058	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à l'utilisation d'iode dans les aliments pour animaux	25 janvier 2005		
169	FEEDAP	EFSA-Q-2003-052	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du produit «Biomin BBSH 797» destiné aux porcelets, aux porcs et aux poulets à l'engraissement	25 janvier 2005		
170	FEEDAP	EFSA-Q-2004-156	Avis du groupe scientifique FEEDAP, visant à actualiser l'avis rendu, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité du «Bio Cox® 120G» à base de salinomycine sodium, en tant qu'additif alimentaire conformément à la directive 70/524/CEE du Conseil	26 janvier 2005		
171	FEEDAP	EFSA-Q-2005-008	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit enzymatique Avizyme® 1500 utilisé comme additif pour l'alimentation animale destiné aux poules pondeuses			
172	FEEDAP	EFSA-Q-2005-009	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit enzymatique Avizyme® 1300 utilisé comme additif pour l'alimentation animale destiné aux canards			
173	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-081	Avis du groupe scientifique BIOHAZ, en réponse à une question de la Commission, relatif à la présence du Campylobactère chez les animaux et dans l'alimentation			
174	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-085	Avis du groupe scientifique BIOHAZ relatif à la sécurité du collagène et d'une méthode de traitement en vue de la production de collagène			
175	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-010	Avis du groupe scientifique BIOHAZ relatif à la présence du Bacillus cereus spp dans les aliments			

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis			
176	BIOHAZ	EFSA-Q-2004-017B	vis du groupe scientifique BIOHAZ relatif à l'évaluation des risques d'une inspection simplifiée de la viande de veaux de boucherie élevés dans des conditions de gestion pécifiques en vue de vérifier la présence de kystes dus à Cysticercus			
177	PPR	EFSA-Q-2004-124	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de la Commission, relatif au(x) facteur(s) de variabilité approprié(s) devant être utilisé(s) pour une évaluation précise du risque d'ingestion des résidus de pesticides en consommant des fruits et des légumes	16 février 2005		
178	PPR	EFSA-Q-2004-081	Avis du groupe scientifique PPR, en réponse à une question de l'EFSA, relatif à l'évaluation de la dimoxystrobine	16 février 2005		
179	CONTAM	EFSA-Q-2003-068	Avis du groupe scientifique CONTAM en réponse à une question de la Commission, relatif au camphéchlore en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	2 février 2005		
180	CONTAM	EFSA-Q-2003-031	Avis du groupe scientifique CONTAM relatif à l'arsenic en tant que substance indésirable dans l'alimentation animale	31 janvier 2005		
181	GMO	EFSA-Q-2004-072	wis du groupe scientifique GMO relatif à la notification (référence C/ES/01/01) concernant la mise sur le marché du maïs 1507 génétiquement modifié et résistant aux insectes, en vue de son importation, de son utilisation comme aliment pour animaux, de sa transformation industrielle et de sa culture, conformément à la section C de la directive 2001/18/CE, de Pioneer Hi-Bred International/Mycogen Seeds			
182	GMO	EFSA-Q-2004-087	Avis du groupe scientifique GMO relatif à une demande (référence EFSA-GMO-NL-2004-02) de mise sur le marché de maïs 1507 génétiquement modifié résistant aux insectes, en vue d'une utilisation comme denrée alimentaire, conformément au règlement (CE) n° 1829/2003, de Pioneer Hi-Bred International/Mycogen Seeds			
	BIOHAZ	EFSA-Q-2003-083B	Rapport scientifique du groupe scientifique BIOHAZ sur l'évaluation des risques géographiques d'ESB (GBR) du Salvador, du Nicaragua et du Costa Rica			
183	NDA	EFSA-Q-2004-136	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification du CTPC concernant les produits laitiers, les produits à base d'œufs et les produits à base de poissons utilisés en tant qu'agents de clarification dans le cidre, en vertu de l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	22 février 2005		
184	NDA	EFSA-Q-2004-137	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de l'ONIVINS concernant les produits laitiers et les produits à base d'œuf et de poisson utilisés en tant qu'agents de clarification dans les vins, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	22 février 2005		
185	NDA	EFSA-Q-2004-142	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de DWV concernant les produits laitiers et les produits à base d'œuf et de poisson utilisés dans la fabrication du vin, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
186	NDA	EFSA-Q-2004-130	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification d'AMAFE concernant le lysozyme d'œuf utilisé en tant qu'addi alimentaire, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
187	NDA	EFSA-Q-2004-131	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de Raisio Life Sciences concernant des esters de stanols végétaux produits à partir de stérols d'huile de soja, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE	22 février 2005		
188	NDA	EFSA-Q-2004-132A	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de Cognis, ADM et Cargill concernant des phytostérols et des esters de phytostérols dérivés d'huiles végétales obtenus à partir de sources à base de graines de soja, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			

Avis n°	Groupe scientifique	Référence de la question	Titre de l'avis			
189	NDA	EFSA-Q-2004-132B	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de Cognis, ADM et Cargill concernant des tocophérols mixtes naturels (E306), le d-alpha-tocophérol naturel, l'acétate de d-alpha-tocophérol naturel et le succinate de d-alpha-tocophérol naturel obtenus à partir de sources à base de graines de soja, conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive 2000/13/CE			
190	NDA	EFSA-Q-2004-125	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une notification de l'AIIBP et de la FAIBP sur une protéine végétale de soja hydrolysée par hydrolyse acide conformément à l'article 6, paragraphe 11, de la directive (CE) n° 2000/13	22 février 2005		
191	NDA	EFSA-Q-2004-090	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à une demande concernant l'utilisation de la bétaïne en tant que nouvel aliment dans l'UE	22 février 2005		
192	NDA	EFSA-Q-2003-018C	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de fluorure	22 février 2005		
193	NDA	EFSA-Q-2003-018K	Avis du groupe scientifique NDA, en réponse à une question de la Commission, relatif à la dose maximale tolérable de potassium			
	AFC	EFSA-Q-2005-016	Déclaration du groupe scientifique AFC sur quelques composés octyltins à utiliser dans des matériaux en contact avec les aliments	23 février 2005		
194	FEEDAP	EFSA-Q-2005-029	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit enzymatique Kemzyme W Liquide utilisé comme additif pour l'alimentation animale destiné aux poules pondeuses	1er mars 2005		
195	FEEDAP	EFSA-Q-2004-030	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité et la biodisponibilité du monohydrochlorure monohydraté de L-histidine pour les salmonidés	2 mars 2005		
196	FEEDAP	EFSA-Q-2005-027	Avis du groupe scientifique FEEDAP relatif à la sécurité du produit enzymatique Porzyme 9100 «concentré deux fois» utilisé comme additif pour l'alimentation animale destiné aux porcelets	2 mars 2005		
197	AHAW	EFSA-Q-2003-092	Avis du groupe scientifique AHAW, en réponse à une question de la Commission, relatif aux aspects concernant le bien-être des poules pondeuses dans différents systèmes d'élevage	10 novembre 2004		
198	FEEDAP	EFSA-Q-2004-068	Avis du groupe scientifique FEEDAP, en réponse à une question de la Commission, relatif à la sécurité de la préparation enzymatique Natugrain Wheat + chez les poulets d'engraissement	18 mars 2005		

Annexe III: Liste des acronymes



AA ABP AFC AHAW AT BADGE BHQT BIOHAZ BSURVE BVL CA CE CEPCM CONTAM CSVSP CWD DG DEV DG ENV DG RTD DG SANCO DJA DJT DUS EBA EFSA EMRISK	Agents auxiliaires Sous-produits animaux Groupe scientifique sur les additifs alimentaires, les arômes, les auxiliaires technologiques et les matériaux en contact avec les aliments Groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux Agents temporaires Éther de bisphénol A et de diglycidyle Butylhydroquinone tertiaire Groupe scientifique sur les risques biologiques BSE Surveillance model (Modèle de surveillance BSE) Bundesamt für Verbraucherschutz und Lebensmittel- sicherheit (Agence fédérale allemande de protection des consommateurs et de sécurité des aliments) Conseil d'administration Commission européenne Centre européen de prévention et de contrôle des maladies Groupe scientifique sur les contaminants de la châne alimentaire Comité scientifique des mesures vétérinaires en rapport avec la santé publique (DG SANCO, CE) Maladie du dépérissement chronique Direction générale du développement, Commission européenne Direction générale de l'environnement, Commission européenne Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs, Commission européenne Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs, Commission européenne Dose journalière admissible Dose journalière admissible Dose journalière tolérable Direzionale uffici sanitari (Direction services sanitaires) Établissement du budget sur la base des activités Autorité européenne de sécurité des aliments Scientific Committee Working Group on Emerging Risks (Groupe de travail du comité scientifique sur les	END EPCO ESB ESBO EST EUR EXPOSURE FAO FDA FEEDAP FOCUS FRTMG FT GBR GENTOX GM GMO HPHB ILSI JECFA KDF LMR MRS	Experts nationaux détachés EFSA Plant Protection Products Peer Review Coordination Encéphalopathie spongiforme bovine Huile de soja époxydée Encéphalopathies spongiformes transmissibles Euros Scientific Committee Working Group on Exposure Assessment (Groupe de travail du comité scientifique sur l'évaluation de l'exposition) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Food and Drug Administration (organisme de surveillance des aliments et des médicaments aux Etats-Unis) Groupe scientifique sur les additifs et produits ou substances utilisés en alimentation animale Forum for the coordination of pesticide fate models and their use (Forum pour la coordination de modèles d'évolution des pesticides et leur utilisation) Facteur de réduction lié à la teneur en matières grasses Fonctionnaires Risque géographique d'encéphalopathie spongiforme bovine Scientific Committee Working Group on Genotoxic and Carcogenic Substances (Groupe de travail du comité scientifique sur les substances génotoxiques et cancérigènes) Génétiquement modifié Groupe scientifique sur les organismes génétiquement modifiés Biogaz par hydrolyse haute pression International Life Sciences Institute (Institut international des sciences de la vie) Joint Expert Committee on Food Additives (Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires) Diformiate de potassium Limite maximale de résidus Matériels à risques spécifiés	MTAMDI NDA OCDE OGM OIE OMS ONG OTM PCB PFOS PMEM PPR PRAPER PSD QFP QPS SC SCAN SCF SCHER SCP SEM SNC SWAFF	modified Theoretical Added Maximum Daily Intake Groupe scientifique sur les produits diététiques, la nutrition et les allergies Organisation de coopération et de développement économiques Organismes génétiquement modifiés Organisation mondiale de la santé animale Organisation mondiale de la santé Organisation non gouvernementale Over Thirty Months (Règle dite «des plus de trente mois») Polychlorobiphényles Perfluorooctane sulfonate Post-Market Environmental Monitoring (Plan de surveillance de l'environnement postérieur à la commercialisation) Groupe scientifique de la santé des plantes, des produits de protection des plantes et leurs résidus Examen par des pairs de l'évaluation des risques de pesticides Pesticide Safety Directorate (Direction de la sécurité des pesticides, UK) Questions fréquemment posées (Scientific Committee Working Group on) Qualified Presumption of Safety ((Groupe de travail du comité scientifique sur la) présomption de sécurité reconnue) Comité scientifique de l'alimentation animale Comité scientifique de l'alimentation humaine European Union Scientific Committee on Health and Environmental Risks (Comité scientifique des risques sanitaires et environnementaux de l'Union européenne) Comité scientifique sur les plantes Semicarbazide Système nerveux central CONTAM Panel Working Group on Safety of Wild and Farmed Fish (Groupe de travail du groupe CONTAM sur la sécurité des poissons sauvages et d'élevage) Technologies de l'information
				TI UE	



AUTORITÉ EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS - 72